

# LE DEVOIR

Vol. CVI N° 71

LE DEVOIR, LE JEUDI 2 AVRIL 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

## ÉNERGIE EST

### Exit le port pétrolier et les retombées

ALEXANDRE SHIELDS

L'abandon du projet de port pétrolier de TransCanada au Québec signifie que le pipeline Énergie Est entrainera la création d'à peine 60 emplois permanents dans la province. Et même si le gouvernement Couillard a souvent vanté les retombées économiques de ce projet d'exportation, il a refusé mercredi de s'engager à exiger des redevances pour le passage de ce tuyau de 700 kilomètres.

TransCanada doit officiellement annoncer jeudi qu'elle abandonne l'idée de construire un port pétrolier d'exportation sur les rives du Saint-Laurent. La multinationale albertaine mettra alors un point final au très controversé projet conçu d'abord pour être implanté à Cacouna, en plein cœur de l'habitat essentiel du béluga, mais aussi dans un milieu naturel reconnu pour sa grande biodiversité.

Ce faisant, la pétrolière renonce à construire des infrastructures portuaires majeures. Selon les documents déposés par l'entreprise à l'Office national de l'énergie (ONE), celles-ci auraient entraîné la création de 50 emplois directs une fois la construction terminée, en 2018.

Maintenant que seul le pipeline doit être construit, l'ensemble du projet permettra de créer à peine 60 emplois directs au Québec, une fois que l'imposant tuyau transportera chaque année 400 millions de barils de pétrole. Durant la phase intense de construction, qui doit s'étaler sur deux ans, TransCanada établit à 2400 le nombre d'emplois pour le pipeline, les stations de pompage et le port.

Pour le chef caquiste, François Legault, l'abandon du projet de port en eaux québécoises est donc une «mauvaise» décision économique dont le gouvernement Couillard est selon lui responsable. Disant vouloir générer des «retombées importantes» pour le Québec, la Coalition avenir Québec a d'ailleurs déposé mercredi une motion à l'Assemblée nationale demandant à Québec de «s'engager à exiger des redevances sur tout nouveau projet prévoyant le transport de pétrole en sol québécois». Le Parti libéral a toutefois refusé de débattre de la motion caquiste.

Du côté du Parti québécois, on estime que le projet de pipeline ne devrait tout simplement pas recevoir l'aval du gouvernement du Qué-

VOIR PAGE A 8 : ÉNERGIE EST

## GRÈVE ÉTUDIANTE

### François Blais veut des sanctions

ROBERT DUTRISAC  
Correspondant parlementaire  
à Québec

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, François Blais, a plongé dans la controverse en recommandant aux recteurs

d'expulser quelques étudiants perturbateurs tous les jours de grève afin qu'ils servent d'exemple.

Lors d'une entrevue accordée mardi à Dominic Maurais sur les ondes de CHOI 98,1 FM, de Québec, François Blais, tout en affirmant qu'il ne voulait pas mettre «de l'huile sur le feu», a déclaré qu'«expulser deux ou trois personnes par jour refroidirait les ardeurs de certains» et «ferait réfléchir les autres».

Mercredi, le ministre a tenté de nuancer ses propos. «Je n'ai pas proposé de quotas, surtout pas [de quotas] d'expulsions», a-t-il dit au sortir de la réunion du Conseil des ministres.

Depuis le déclenchement des grèves étudiantes, François Blais, un ancien doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université La-

VOIR PAGE A 8 : BLAIS

## GOLFE DU MEXIQUE UNE PLATEFORME PÉTROLIÈRE EXPLOSE



SOURCE: TWITTER

Au moins quatre personnes sont mortes et seize blessées mercredi dans l'explosion et l'incendie d'une plateforme pétrolière de la compagnie d'État mexicaine Pemex dans le golfe du Mexique. Page A 4

## AUJOURD'HUI

### Actualités · Le plan

B. Une chronique de Michel David sur le possible report de la «grève sociale» à l'automne. Page A 3



### Actualités · Affaire Raïf Badawi.

Québec reste de marbre devant la mise en garde de l'Arabie saoudite. Page A 2

### Actualités · La mission militaire

canadienne contre le groupe État islamique en Irak et en Syrie coûtera plus de 500 millions de dollars. Page A 4

### Économie · Changements climatiques.

Vingt et une entreprises et associations pressent le gouvernement de l'Ontario de tarifier le carbone. Page B 1



Avis légaux..... B 6  
Décès..... B 4  
Météo..... A 5  
Mots croisés..... A 5  
Petites annonces..... B 4  
Sudoku..... A 2

## MANIFESTATIONS

### Haro sur les armes de contrôle des foules

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Répression politique et brutalité policière: ce condensé explosif exprimé si tôt en ce début de printemps 2015, après quelques manifestations à peine, inquiète un collectif d'une trentaine de groupes venus demander mercredi que cesse immédiatement le recours aux armes de contrôle de foule.

Première à prendre le micro sur une tribune occupée par une dizaine de porte-

voix, Nicole Filion, de la Ligue des droits et libertés, a d'emblée rappelé le triste souvenir de Naomi Trudeau-Tremblay, cette jeune fille de 18 ans brûlée jeudi dernier au visage par un policier du SPVQ et son lance-gaz lacrymogène. «Nous avons tous été saisis par une telle brutalité policière», a-t-elle rappelé, soulignant surtout qu'à côté de cette jeune manifestante vite devenue symbole, d'autres blessés commencent à garnir une triste liste.

VOIR PAGE A 8 : ARMES



Maxence L. Valade, Dominique Boisvert, Fannie Poirier et Camille Godbout représentent des organisations condamnant la répression politique et policière.

## JUSTICE

### Le délateur Beaudry éclabousse Denis Gallant

BRIAN MYLES

Le délateur Sylvain Beaudry s'apprête à livrer un témoignage-choc en Cour d'appel. Selon lui, un juriste chevronné, Denis Gallant, aurait influencé son témoignage dans le procès pour meurtre de Tony Duguay en lui remettant toute la preuve contre l'accusé.

Beaudry affirme qu'il a menti lors du procès de Duguay, en 2006, et que son témoignage a été «corrompu» par sa connaissance intime de la preuve. Le principal intéressé, Denis Gallant, nie fortement ces allégations.

Beaudry prétend que Denis Gallant lui a donné «la divulgation entière de la preuve» dans une déclaration assermentée de type «KGB» (avec une mise en garde et lecture des droits) datée du 31 janvier 2014.

En 2006, M<sup>e</sup> Gallant était le procureur responsable de la cause de Duguay. «Ça m'a réellement été remis par M<sup>e</sup> Gallant avant de témoigner, dit Beaudry. [...] Le CD m'a été remis à même l'ordinateur, et j'ai gardé l'original depuis le temps.»

Le Devoir a mis la main sur la transcription de cette déclaration enregistrée sur vidéo. L'avocate de Tony Duguay, Anne-Marie Lantôt, a présenté une requête exceptionnelle pour

VOIR PAGE A 8 : DÉLATEUR

## ACTUALITÉS



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

La ministre de l'Immigration, Kathleen Weil

RAÏF BADAWI

## Devant la mise en garde saoudienne, Québec reste de marbre

ALEXANDRE ROBILLARD à Québec

Une mise en garde de l'Arabie saoudienne contre toute tentative d'ingérence a été accueillie froidement mercredi par les parlementaires québécois, qui ont renouvelé leur opposition au traitement réservé au blogueur emprisonné Raïf Badawi.

Une lettre transmise en mars au président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, par l'ambassadeur saoudien à Ottawa, Naïf Bin Bandir Alsudairy, exprime la surprise des autorités saoudiennes concernant les propos rapportés dans les médias québécois concernant M. Badawi.

«Le Royaume regrette les attaques des médias contre le Royaume et son appareil judiciaire, insiste sur le fait qu'il n'acceptera aucune forme d'ingérence dans ses affaires internes et rejette toute intrusion dans sa souveraineté ou atteinte à l'indépendance et l'intégrité de son processus judiciaire, où aucun pouvoir ne peut se substituer à celui des juges», indique la lettre.

M. Badawi, un blogueur, a été condamné à 10 ans de prison et 1000 coups de fouet pour ses prises de position pour les droits de la personne.

En février dernier, les députés de tous les partis représentés à l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité une motion demandant la libération du prisonnier, dont la famille est établie à Sherbrooke. Cette motion avait été acheminée aux autorités saoudiennes, a confirmé mercredi l'Assemblée nationale.

La réponse de l'ambassadeur, datée du 10 mars dernier, a été déposée en Chambre le

25 mars par M. Chagnon, qui l'a ainsi rendue publique.

Le document du royaume saoudien présente la loi islamique comme une garantie contre les violations des droits de la personne.

«Le Royaume n'accepte aucune attaque au nom des droits de la personne, particulièrement quand sa Constitution s'appuie sur la loi islamique, qui garantit les droits de la personne et préserve son sang, sa richesse, son honneur et sa dignité», indique la lettre.

La ministre de l'Immigration, Kathleen Weil, a déclaré mercredi que la lettre des autorités saoudiennes n'aura aucun effet sur la mobilisation en cours.

«On réitère notre appui à Raïf Badawi, on veut sa libération, at-elle dit. L'important, c'est de poursuivre la mobilisation de toute la société et on le voit partout dans le monde. On va continuer à mobiliser, on va faire notre part pour appuyer M. Badawi, son épouse et ses enfants. Et la motion unanime qu'on a adoptée, il y a lieu de répéter qu'on a parlé d'une seule voix.»

A Ottawa, mercredi, le député libéral Marc Garneau a obtenu l'appui de la Chambre des communes à une motion semblable à celle de l'Assemblée nationale. Dans cette résolution, les parlementaires fédéraux dénoncent «le traitement répréhensible de Raïf Badawi» et demandent au gouvernement de l'Arabie saoudite «de cesser sa punition et de le libérer immédiatement».

La Presse canadienne

Lire aussi : Charbonnier saoudien... Un éditorial d'Antoine Robitaille. Page A 6

GAZ À EFFET DE SERRE

## Couillard exhorte Ottawa à dévoiler ses cibles

Dans un texte rédigé au nom de l'Alliance des États fédérés et des régions du Climate Group, le premier ministre du Québec en appelle au «devoir» du gouvernement fédéral

ALEXANDRE SHIELDS

Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, juge que la lutte contre les changements climatiques est un «devoir», puisque «l'avenir de notre planète en dépend». Il demande d'ailleurs à Ottawa de dévoiler ses cibles de réduction de gaz à effet de serre en vue des négociations de l'accord de Paris.

À deux semaines d'une rencontre des premiers ministres provinciaux sur la question du climat, le chef libéral lance ainsi un appel au gouvernement fédéral, et ce, par la voie d'un texte rédigé au nom de l'Alliance des États fédérés et des régions du Climate Group, un groupe de 27 États infranationaux et gouvernements régionaux.

Les signataires soulignent d'entrée de jeu que l'Union européenne et les États-Unis ont déjà fait connaître leurs cibles de réduction de gaz à effet de serre, comme cela a été convenu en décembre dernier lors du sommet de l'ONU tenu à Lima. Cette étape est essentielle afin d'évaluer la teneur des gestes que les États sont prêts à poser dans le but de limiter les bouleversements climatiques.

«[Nous] appelons les dirigeants des gouvernements nationaux à se joindre à cet effort avec des plans ambitieux pour le climat, souligne le texte de la lettre rendue publique mercredi. Nous lançons cet appel à nos chefs de gouvernement parce que nous croyons que c'est ce qui est juste, et parce que nous savons que cela est possible.»

L'avenir en dépend

Les cosignataires de la lettre invitent les gouvernements nationaux à prendre exemple sur ce que leurs homologues régionaux font déjà pour lutter contre la crise climatique. «Ils devraient se joindre à nous aux pre-



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Philippe Couillard a mis de la pression sur le gouvernement fédéral mercredi.

mières lignes de cette lutte contre les changements climatiques en mettant de l'avant des plans nationaux ambitieux, qui tirent parti du leadership des gouvernements infranationaux pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions de GES que nous nous sommes fixés. L'avenir de notre planète en dépend.»

Ottawa n'a toujours pas publié ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue des négociations qui doivent se terminer en décembre par la signature du plus ambitieux accord climatique de l'histoire. Pour le moment, les émissions canadiennes connaissent une

hausse continue, essentiellement en raison de l'exploitation des sables bitumineux.

Les projets de pipeline en développement à l'heure actuelle visent justement à faciliter la mise en marché de ce pétrole. Le plus important projet, Énergie Est, doit passer par le Québec.

Le gouvernement Couillard ne cache pas son préjugé favorable envers le projet. Les libéraux ont d'ailleurs décidé d'écarter la question des impacts environnementaux, dont les émissions de gaz à effet de serre, résultant de l'exploitation du pétrole qui coulera dans le pipeline de TransCanada, à raison de 400 millions

de barils de pétrole par année.

Le gouvernement du Québec est aussi favorable à l'exploitation du pétrole en sol québécois, et il n'a toujours pas statué sur le développement du gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent.

Les libéraux ont en outre autorisé la construction de la cimenterie de Port-Daniel sans soumettre le projet au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Une fois en fonction, elle entraînera des émissions annuelles équivalentes à une hausse de 6% du secteur industriel de la province.

Le Devoir

TRANSPORT FERROVIAIRE

## Le Canadien National ralentira aux abords des villes

PHILIPPE ORFALI

Près de deux ans après la tragédie de Lac-Mégantic et alors que son réseau a été le théâtre d'une poignée d'accidents au cours des deux derniers mois en Ontario, le Canadien National se décide à ralentir aux abords des agglomérations.

Plusieurs de ses convois devront désormais rouler plus lentement à l'approche de villes de petite et grande envergure, a confirmé l'entreprise mercredi, alors que des municipalités dénoncent depuis des mois les vitesses folles auxquelles roulent certains convois de matières dangereuses tel que le pétrole.

Plusieurs de ces municipalités auraient reçu au cours des dernières semaines des lettres les informant de nouvelles mesures visant à assurer la sécurité de leur communauté, selon Radio-Canada.

Le CN a décliné la demande d'entrevue du *Devoir*, mercredi. Dans un courriel, le porte-parole Pierre Bergeron a précisé que la société a

choisi de réduire à 50 km/h la vitesse de tous ses «trains ciblés», «contenant 20 wagons ou plus de marchandises dangereuses [dont fait partie le pétrole brut] qui circulent dans les régions métropolitaines de recensement au Canada».

Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités et compte une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants, selon Statistique Canada. Le Canada en compte 33, et le Québec 6, c'est-à-dire Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Sherbrooke et le secteur Gatineau de la RMR d'Ottawa-Gatineau. Du lot, seules Sherbrooke et Gatineau ne sont pas traversées par les rails du CN.

Le CN affirme également mener des inspections poussées, et que dans l'ensemble ses mesures de sécurité «excèdent les minimums requis» au Canada et aux États-Unis.

L'implantation de ces mesures survient alors que les compagnies ferroviaires canadiennes ont été confrontées à maints accidents au cours des derniers mois, dont quatre se sont déroulés dans le nord de l'Ontario. En outre, le nombre de wagons-citernes transportant des matières dangereuses a crû de façon exponentielle au cours des dernières années, forçant les entreprises de chemin de fer à revoir leurs pratiques.

Plan insuffisant

Cette annonce coïncide avec l'étude, par les résidents de Lac-Mégantic, du projet de règlement présenté par le syndicat de faillite qui représente la Montreal, Maine & Atlantic et Irving Oil. Le plan d'arrangement avec les créanciers s'établit à environ 283 millions de dollars.

Selon les documents consultés par *Le Devoir*, les proches des personnes décédées obtiendraient près de 77 millions provenant de cette somme. Les Méganticois blessés ou ayant subi des dommages moraux toucheraient 10,4% de l'enveloppe, tandis que ceux ayant connu des «dommages économiques ou fonciers» obtiendraient 9%.

Le gouvernement du Québec obtiendrait lui aussi une somme considérable, s'élevant à 409,3 millions, selon la proposition du syndicat. La Ville de Lac-Mégantic obtiendrait pour sa part 5 millions.

La Ville de Lac-Mégantic n'a pas voulu commenter la situation mercredi, disant vouloir prendre le temps d'analyser la pile de documents déposés par le syndicat. Mais la mairesse Colette Roy-Laroche a déjà laissé entendre que 283 millions étaient bien trop peu à la lumière de tous les dommages causés par la tragédie.

## L'horoscope dans Le Devoir? Poisson d'avril!

Avez-vous cru? Allez... la vérité! Combien d'entre vous ont vociféré avant de sourire? Combien ont spontanément dit: «Noooooon! Pas un horoscope dans Le Devoir? Mais ont-ils perdu la boule?»

Nous le confirmons: il y a eu un bon nombre de poissons au bout de notre hameçon à la suite de la publication d'une section horoscope dans notre édition de mercredi. Certains offusqués au bout du fil et du courriel, et puis, empreints d'humilité, craquant le rire de l'autre côté de la communication. Il y eut même des questions posées à notre astrologue d'un jour, qui avait eu la bonté de laisser une adresse courriel.

Au bout de cette ligne les attendait ce petit message: «Poisson d'avril! Depuis 105 ans, Le Devoir ouvre ses pages à l'information, à la réflexion, à la mise en perspective, à l'esprit libre et critique et laisse les pseudosciences et le charlatanisme astrologique à d'autres. Cet alignement de la pensée, cette cosmologie rédactionnelle, mis au service des Lumières et de l'intelligence, nous a d'ailleurs valu en 2010 le prix Sceptique, remis par l'Association des sceptiques du Québec, pour avoir résisté «vaillamment à la tentation populiste de publier une chronique astrologique ou divinatoire».

Et franchement, ce n'est pas le 1<sup>er</sup> avril 2015 que cela va changer.

La joyeuse équipe du Devoir

Le Devoir

## Sudoku

par Fabien Savary

	9			4	1	5	2
			8		3		
	3	7				9	
			7				8
		3	2				1
5		6		4	2		
8			5				
		1					5
	6		9	8		1	7

Niveau de difficulté : MOYEN

2952

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

2	4	5	6	1	3	7	9	8
8	3	7	9	2	5	1	6	4
1	9	6	4	7	8	3	2	5
7	8	9	3	4	6	5	1	2
3	5	2	7	9	1	4	8	6
4	6	1	5	8	2	9	3	7
6	1	4	8	5	9	2	7	3
9	7	3	2	6	4	8	5	1
5	2	8	1	3	7	6	4	9

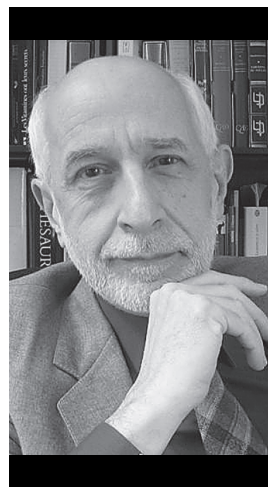
2951

## SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary

En exclusivité sur le site des Mordus

www.les-mordus.com



## Congédié ?

Voyez

François Gendron  
avocat

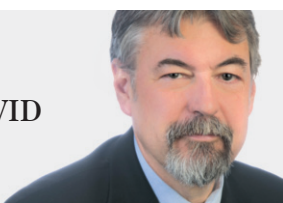
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

## ACTUALITÉS

## Le plan B

MICHEL DAVID



Il n'est jamais trop tard pour corriger une erreur. Malgré toute l'ardeur que peuvent y mettre les grévistes de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), le moment pour débrayer était bien mal choisi. Sans la participation des centrales syndicales, ni même celle des autres associations étudiantes, la pression sur le gouvernement devient très relative.

La porte-parole péquiste en matière d'enseignement supérieur, Véronique Hivon, s'est même demandé si le ministre de l'Éducation, François Blais, n'a pas voulu jeter de l'huile sur le feu en brandissant la menace d'expulsions exemplaires, comme s'il cherchait à provoquer une radicalisation du mouvement pour mieux le tuer dans l'œuf.

Le repli stratégique qui sera soumis en fin de semaine aux membres de l'ASSE sera inévitablement interprété comme un aveu d'essoufflement, mais s'entête jusqu'à l'épuisement complet rendrait presque impossible une mobilisation plus large à l'automne, alors que les conditions pourraient être nettement plus favorables. Quand le plan A ne fonctionne pas, il vaut mieux passer au plan B.

Pour le moment, les porte-parole du front commun des syndicats qui représentent les employés du secteur public n'ont d'autre choix que de plaider la négociation de bonne foi. Déterrer la hache de guerre maintenant, alors que les conventions collectives arrivent tout juste à échéance et que les discussions en sont à leurs balbutiements, aurait un très mauvais effet sur une opinion publique déjà sceptique à l'égard des demandes syndicales. De toute manière, les étapes prévues par la loi ne permettent pas d'envisager le recours à l'armement lourd avant quelques mois.

**S'entêter jusqu'à l'épuisement complet rendrait presque impossible une mobilisation plus large à l'automne**

L'écart entre l'augmentation de 13,5% sur trois ans réclamée par les syndicats et les 3% sur cinq ans offerts par le gouvernement, incluant un gel pour les deux premières années, laisse peu d'espoir d'arriver à une entente négociée. Non seulement la mathématique du retour à l'équilibre budgétaire ne donne presque aucune marge de manœuvre au gouvernement, mais l'imposition d'une loi spéciale devient presque une nécessité pour faire accepter à la population l'austérité qu'on lui impose. Elle ne tolérerait pas que ses sacrifices profitent à des gens qui, à tort ou à raison, sont toujours perçus comme des privilégiés.

Il a fallu un certain temps avant que les compressions budgétaires aient un effet significatif sur la popularité du gouvernement Couillard. La chute de huit points des intentions du PLQ que CROP a enregistrée dans son sondage de la mi-mars indique toutefois qu'il y a des limites à ce que l'opinion publique est prête à accepter pour atteindre le déficit zéro, même si elle en reconnaît les vertus.

Les compressions budgétaires ont un effet cumulatif. Celles qui devront être effectuées en 2015-2016 seront beaucoup plus difficiles à appliquer que celles de l'an dernier. Le mécontentement qu'elles provoqueront risque aussi d'augmenter plus rapidement.

Aux yeux de plusieurs, la croisade tous azimuts de l'ASSE contre l'austérité a des allures un peu donquichottesque. Dans le budget de dépenses pour l'année qui commence, l'éducation est manifestement le secteur le plus durement touché, avec une augmentation globale de 0,2% qui se traduira inévitablement par une baisse de qualité. Qu'il s'agisse des cégeps ou des universités, on prévoit une baisse de dépenses en chiffres absolus. Cette fois, les étudiants pourront s'appuyer sur quelque chose de concret pour soutenir qu'on compromet leur avenir.

Sur le plan politique, les étudiants pourraient trouver un meilleur soutien à l'automne. Pour l'heure, seul Québec solidaire lui a témoigné son appui. Il ne faut rien espérer de la CAQ, mais la position du PQ pourrait bien évoluer.

Lors du dernier débat entre les candidats au leadership, dimanche à Sherbrooke, Pierre Céré a invité ses quatre adversaires à manifester leur « complète solidarité » avec le mouvement étudiant, mais son appel n'a trouvé aucun écho. L'appui donné aux « carrés rouges » de 2012 n'a pas donné les résultats espérés par le PQ; s'associer à la frange la plus radicale est hors de question.

En revanche, même Pierre Karl Péleadeau, à la surprise de plusieurs, a exprimé sa sympathie pour les revendications des employés du secteur public. Quel que soit le prochain chef, il est permis de penser qu'une large coalition incluant à la fois les centrales syndicales et les étudiants, à laquelle d'autres secteurs de la société civile opposés à l'austérité pourraient venir se greffer, aurait l'appui du PQ.

Encore faudrait-il que ce dernier fasse preuve d'un minimum de cohérence et tire la conclusion logique des cris d'orfraie que lui arrachent les compressions en demandant le report du retour à l'équilibre. Bernard Drainville a beau dénoncer cette contradiction, le PQ semble très bien s'en accommoder.

mdavid@ledevoir.com

ACCÈS AUX COURS

## La Cour supérieure donne raison à l'UQAM

PHILIPPE ORFALI

Nouveau revers pour le mouvement étudiant. La Cour supérieure a ordonné mercredi aux associations étudiantes de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Université Laval de cesser de bloquer l'accès aux salles de cours, au risque d'être accusées d'outrage au tribunal.

En fin d'après-midi, le juge Robert Mongeon a donné raison à l'administration de l'UQAM, qui souhaitait que stoppent les manœuvres employées par les étudiants en grève afin de limiter ou de rendre plus difficile l'accès aux cours. Mardi, la maison d'enseignement avait déposé une demande d'injonction contre cinq associations étudiantes et contre 34 militants, après qu'une bonne partie de son campus principal eut été complètement paralysé pendant la journée de lundi. Une centaine d'étudiants avait alors systématiquement bloqué l'accès à une douzaine de pavillons.

« Il est inacceptable de laisser les choses évoluer de la façon dont elles se déroulent présentement, il y a urgence d'intervenir afin de faire cesser les comportements reprochés », a estimé le juge Robert Mongeon, dans son ordonnance d'injonction temporaire.

« Même si le droit québécois reconnaissait aux étudiants un droit de grève — ce qui n'est pas le cas —, un tel droit ne pourrait jamais aller jusqu'à la perpétration des actes reprochés », a-t-il écrit, en référence aux allégations de grabuge et de vandalisme faites par l'université.

L'injonction est en vigueur pour dix jours. La maison d'enseignement devra se présenter à nouveau devant les tribunaux si elle souhaite la renouveler.

Comme en 2012

Si les étudiants ont le droit de boycotter leurs propres cours, ils ne peuvent bloquer l'accès aux salles de classe ou « empêcher les étudiants de poursuivre leur formation universitaire », a-t-il ajouté, rappelant que sa décision allait dans le même sens que les ordonnances rendues lors du printemps érable de 2012.

« [Les étudiants] n'ont pas le droit de forcer la levée des cours prodigués par une université [et] ils n'ont pas le droit non plus de paralyser les services administratifs d'une telle institution [...] Bref, ils n'ont pas le droit de "fermer" l'UQAM. »

En matinée, un autre juge de la Cour supérieure, cette fois à Québec, donnait raison à Catherine Le-

blond, une étudiante au baccalauréat en études internationales qui souhaite avoir accès à ses cours.

Dans ce qui constitue une première victoire pour les carrés verts, la Cour a ordonné à l'Université Laval et aux associations étudiantes de l'établissement de permettre aux étudiants d'accéder librement aux salles de cours. L'ordonnance semble avoir été respectée mercredi, M<sup>lle</sup> Leblond et d'autres étudiants ayant pu aller à leurs cours sans problème. Celle-ci a déposé cette injonction car elle n'avait pu assister à certains de ses cours, le 25 mars dernier. Cette ordonnance concerne les cours Anthropologie du religieux et Ordre mondial au XXI<sup>e</sup> siècle et est valide jusqu'au 10 avril.

Rappelons qu'à la fin février, la Cour avait refusé d'accorder une injonction à un étudiant qui souhaitait empêcher la tenue de l'assemblée générale de l'Association des étudiants de science politique et droit de l'UQAM (AFESPED), craignant que celle-ci se dote d'un mandat de grève. Selon les grévistes, il s'agissait d'une première tentative visant à empêcher non pas des levées de cours associées à une grève, mais une assemblée générale comme telle.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Poisson d'avril des manifestants

Le ton des manifestants anti-austérité a subitement changé, mercredi dans les rues du centre-ville de Montréal. Le temps d'un après-midi, à l'occasion du poisson d'avril, ils ont troqué le sérieux de leur revendication pour l'ironie afin de faire passer leur message au gouvernement Couillard. « Plus de police, moins d'artistes », brandissaient les uns sur leurs pancartes. « SPVM on vous aime », et « Fermons les régions », affirmaient les autres, habillés en complet ou encore en uniforme militaire. Le rassemblement, festif, a regroupé près d'un millier de personnes et s'est déroulé sans anicroche. Par ailleurs, une autre manifestation nocturne s'est tenue mercredi soir dans les rues de Montréal. Au moment d'écrire ces lignes, tout se déroulait dans le calme.

SERVICES DE GARDE

## L'application de la nouvelle grille tarifaire est reportée

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire  
à Québec

Les parents d'enfants inscrits dans un service de garde éducatif à l'enfance obtiennent un sursis. En effet, l'entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire, modulée en fonction de leurs revenus, prévue le 1<sup>er</sup> avril 2015, s'effectuera seulement lors de l'adoption du projet de loi 28.

La grande majorité des parents devront alors payer de quelques cents à 12,70\$ par jour en sus de la contribution de base de 7,30\$ exigée actuellement par les centres de la petite enfance (CPE), les services de garde en milieu familial et les garderies privées subventionnées. Les parents de plus de 155 000 enfants économiseront d'une hausse de 3,20\$ en moyenne par jour. En contrepartie, le gouvernement du Québec touchera des recettes supplémentaires de 14 millions par mois, ou 168 millions par année.

Le ministre des Finances, Carlos Leitão, « aimerait procéder le plus rapidement possible » à l'adoption du projet de loi 28. Il exclut toutefois à ce moment-ci de faire adopter à toute vapeur ce projet de loi « important », actuellement en commission parlementaire, même si le « comportement » des partis d'opposition « laisse un peu à désirer ». « Nous sommes prêts à continuer l'analyse article par article », a-t-il affirmé lors d'un point de presse mercredi. Pas de bâillon, pour

l'instant. « On va voir ce qui va se passer après Pâques... », a-t-il ajouté.

Pas de lunch à faire

Pour sa part, la ministre de la Famille, Francine Charbonneau, a enjoint aux CPE de suivre à la lettre les ententes de subventions. Celles-ci obligent notamment les services de garde éducatifs à l'enfance d'offrir « un repas, généralement celui du midi, et [des] collations » aux enfants. « Inquietez-vous pas : vous n'aurez pas de lunch à faire ou de collations à mettre dans les sacs », a-t-elle déclaré à l'occasion d'un impromptu de presse.

Les CPE qui feront le choix de « priver les enfants de nourriture » s'exposeront à des « sanctions », a-t-elle averti. Les prestataires de services voyous pourraient voir leur subvention « diminuée », « suspendue » ou encore « annulée », a précisé le ministre de la Famille.

L'élue libérale a accusé l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCEPE) d'avoir lancé un « mot d'ordre » à ses membres de couper les services directs aux enfants, y compris les repas, afin de pallier les coupes budgétaires de 74 millions de dollars inscrites dans le budget Leitão. « J'ai cru à un poisson d'avril. C'est inacceptable. [...] Il n'y a pas un CPE qui va poser ce geste-là », a-t-elle lancé.

Rien n'empêche les services de garde de cesser de servir des petits-déjeuners aux enfants. Ces repas sont à l'heure actuelle « facultatifs », précise

le directeur général de l'AQCEPE, Louis Sénécal. « Il n'y a pas beaucoup de places où couper. Le réseau est à bout de souffle. Il ne voit pas de solutions », a-t-il insisté.

Plusieurs CPE envisagent de resserrer le nombre d'heures de travail de leurs cuisiniers ou encore de fermer leur cuisine et de confier la préparation des repas à des entreprises privées, ce qui leur permettrait de comprimer la masse salariale de leur établissement. En 2013-2014, les CPE ont dépensé chaque jour 4,57\$ en moyenne en repas et collations et 44\$ en salaires à leurs employés, c'est-à-dire respectivement 7,6% et 73% du montant de 60\$ octroyé par les parents (7,30\$) et l'État (52,70\$).

Par ailleurs, l'AQCEPE a fait connaître mercredi une « proposition » de compressions budgétaires au cabinet de la ministre Charbonneau, cinq jours après avoir été invité à choisir l'un de quatre scénarios de coupes de 74 millions.

« Madame la Ministre, vous les avez déjà siphonnés l'année dernière, il n'y en a plus, de marge de manœuvre. [...] La ministre est censée être la défenderesse du réseau des services de garde, pas son exécutrice testamentaire », a fait valoir le porte-parole du Parti québécois en matière de famille, Mathieu Traversy. « Avec les libéraux, c'est : "Payez plus, obtenez moins." », a poursuivi son homologue à la Coalition avenir Québec, Lise Lavallée.

Le Devoir

LIVRES À L'ÉCOLE

## L'opposition vilipende François Blais

PHILIPPE ORFALI

Le gouvernement libéral met en péril le succès des initiatives de promotion de la lecture chez les jeunes en ne faisant rien pour que les commissions scolaires utilisent réellement à cette fin les fonds consacrés à l'achat de livres, ont tonné mercredi les partis d'opposition.

Comme le révélait *Le Devoir* mercredi, nombre de commissions scolaires semblent avoir fait fi des instructions de l'ex-ministre de l'Éducation Yves Bolduc, qui leur avait enjoint à l'automne de consacrer une enveloppe budgétaire de 15 millions afin de garnir les bibliothèques scolaires, comme ce fut le cas au cours des huit dernières années. Or, les librairies québécoises constatent une baisse des acquisitions effectuées par leur clientèle des écoles primaires et secondaires pouvant atteindre plus de 80% par endroits. Les commissions scolaires reconnaissent elles-mêmes avoir dû employer ces sommes à d'autres fins en raison des compressions budgétaires.

Le porte-parole de la Coalition avenir Québec en matière d'éducation, Jean-François Roberge, affirme que le ministre de l'Éducation compromet ainsi la réussite scolaire. « Ce qui me désole le plus, c'est qu'on répète la même chose dans le budget [2015]. Il y a de nouvelles coupes et on sait qu'il y aura donc moins de livres achetés [l'an prochain]. L'histoire se répète. C'est navrant », explique l'enseignant, également auteur de deux livres jeunesse.

En réponse à une question de M. Roberge, le ministre François Blais s'est dit « inquiet » des constatations du *Devoir*. « Je vais faire des vérifications. Je voudrais aussi rappeler que l'année financière n'est pas encore terminée, l'année financière des commissions scolaires se termine le 30 juin, et j'espère qu'elles vont se rattraper bientôt, a-t-il dit en Chambre. Les commissions scolaires [...] ont encore trois mois pour se rattraper. »

Le Devoir

Lire aussi : L'avis du ministre. Un éditorial de Josée Boileau. Page A 6

## FUSILLADE À OTTAWA

## L'alerte de sécurité aurait dû être bilingue

MÉLANIE MARQUIS  
à Ottawa

Le gouvernement fédéral a l'obligation de communiquer dans les deux langues officielles même s'il affronte des situations d'urgence, comme la fusillade survenue le 22 octobre dernier à Ottawa.

C'est la conclusion à laquelle en vient le Commissariat aux langues officielles dans un rapport préliminaire d'enquête obtenu par La Presse canadienne.

L'investigation portait sur la réaction du ministère de la Sécurité publique aux événements qui ont secoué la capitale nationale l'automne dernier.

La première alerte de sécurité qui avait été transmise après l'éclatement de la fusillade était écrite en anglais, ce qui avait choqué le député néo-démocrate Yvon Godin.

L'élue du Nouveau-Brunswick avait porté plainte auprès du commissaire Graham Fraser, qui vient de lui donner raison en concluant que le ministère a contrevenu à ses obligations linguistiques.

Car il est « essentiel, surtout dans des situations critiques et exceptionnelles, que les communications soient claires, efficaces et disponibles simultanément dans les deux langues officielles », est-il écrit dans le rapport d'enquête préliminaire.

Le ministère de la Sécurité publique doit donc mettre en place une procédure afin de s'en assurer, prescrit le commissaire Fraser, qui précise dans son rapport qu'un suivi de ce dossier sera effectué en juin 2015.

Le verdict du commissaire a été favorablement accueilli par Yvon Godin, qui avait déposé sa plainte en sa qualité de porte-parole du NPD en matière de langues officielles.

« Ça n'avait aucun sens que, durant une urgence, tout se fasse en anglais et qu'on dise aux francophones d'attendre la traduction », a-t-il soutenu en entrevue téléphonique mardi.

« C'est dans ce temps-là, encore plus que jamais, que ça devrait être dans les deux langues officielles! C'est une totale violation de la loi [de ne pas le faire] », s'est exclamé M. Godin.

## Argument réfuté

L'alerte de sécurité à l'origine de la plainte émanait du Centre des opérations du gouvernement (COG), qui est chapeauté par le ministère de la Sécurité publique.

Un porte-parole du ministère, Jean Paul Duval, avait indiqué que le COG n'avait pas de contacts directs avec les citoyens ou des fonctionnaires, mais plutôt avec d'autres centres d'opérations et le réseau des agents de sécurité ministériels (ASM).

Ces derniers, « à leur tour, communiquent avec les employés en conformité avec la politique sur les langues officielles du gouvernement du Canada », écrivait-il à La Presse canadienne le 31 octobre dernier, après avoir été informé du dépôt d'une plainte.

Le Commissariat aux langues officielles a réfuté cet argument, faisant remarquer que les ASM sont des fonctionnaires fédéraux et qu'ils ont donc le droit de recevoir des services en français et en anglais, conformément à la Loi sur les langues officielles.

Selon M. Fraser, « l'envoi d'un courriel initial en anglais seulement pourrait entraîner des conséquences graves, nuire à la compréhension de directives ou causer de graves problèmes dans une situation stressante ou suscitant la panique ».

La Presse canadienne

## Motion pour l'accès à l'avortement

Pour répondre aux craintes des nombreux groupes ayant dénoncé l'imposition de quotas sur le nombre d'avortements pouvant être pratiqués par les médecins québécois, les parlementaires ont adopté mercredi une motion unanime engageant le gouvernement à ne pas entraver l'accès à l'avortement. L'interprétation de cette motion diverge toutefois selon les partis. Celle-ci « réitère le droit de toute femme de disposer de son corps et de services d'avortement gratuits et accessibles ». Le texte soutient également « que le gouvernement s'assure qu'aucune mesure liée au projet de loi 20 [...] ne limite de quelque façon que ce soit ces droits ». Pour Carole Poirier, porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, l'appui du gouvernement à cette motion signifie que « le gouvernement libéral accepte finalement de revoir les quotas ». Mais le ministre Gaétan Barrette ne l'entend pas ainsi. Selon son attachée de presse, Joanne Beauvais, il n'est pas question de retirer les quotas, car « il n'y a rien qui limite l'accès là-dedans ».

Le Devoir

## Nouvelle mouture du Plan Nord la semaine prochaine

Quatre années après son prédécesseur, Philippe Couillard présentera sous peu sa mouture du Plan Nord. Le gouvernement libéral s'appuie en effet à présenter le « nouveau » Plan Nord la

semaine prochaine, selon ce que rapporte Radio-Canada. D'ici 2020, Québec prévoirait des investissements publics et privés de près de 22 milliards au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. Le premier ministre et plusieurs membres de son cabinet doivent faire l'annonce de ce nouveau plan plus concret et plus réaliste que le plan du gouvernement Charrest devant la communauté d'affaires à Montréal.

Le Devoir

## Traite de femmes : réseau démantelé

Les policiers fédéraux ont réussi à démanteler deux branches majeures d'un réseau qui se livrait essentiellement à la traite de femmes asiatiques à des fins de prostitution. Les opérations policières, qui se déroulaient depuis vendredi, se sont conclues mercredi. Les policiers décrivent le tout comme étant une « organisation criminelle internationale de souche asiatique », impliquée dans « le passage clandestin et l'exploitation sexuelle de jeunes femmes » dans diverses maisons closes. L'opération, qui a donné lieu à 16 perquisitions et mené à six arrestations, s'est déroulée en trois phases dans la grande région de Montréal et à Toronto. Quatre des accusés sont de la région de Montréal, soit Kai Chen, 37 ans, et Nan Wy, 33 ans, tous deux de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, et Le Yu, 38 ans, et Anyang Cui, 26 ans, tous deux de Montréal. Deux autres suspects sont recherchés, dont une résidente de Montréal, Mélanie Williams-Johnson, 20 ans.

La Presse canadienne



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre de la Défense Jason Kenney a révélé que le coût différentiel de l'opération militaire en Irak et en Syrie s'élèverait à plus de 400 millions pour la prochaine année.

## MISSION CONTRE L'EI

## La facture atteint plus de 500 millions

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

En allant bombarder le groupe État islamique (EI) jusqu'en Syrie et en prolongeant sa mission d'un an, le gouvernement conservateur fait bondir la facture de cette mission militaire à plus d'un demi-milliard de dollars.

Le ministre de la Défense Jason Kenney a révélé, à son entrée aux Communes mercredi, que le coût différentiel de l'opération militaire en Irak et en Syrie s'élèverait à « approximativement 406 millions pour la prochaine année ». Une somme qui s'ajoute aux 122 millions qu'ont coûtés les six premiers mois du déploiement d'avions de chasse, d'appareils de renseignement et d'un avion de ravitaillement en vol, de même que de 600 militaires pour opérer tout ce matériel. Soixante-neuf conseil-

lers militaires sont aussi sur place en Irak pour entraîner les forces kurdes et irakiennes. « Il y aura évidemment des coûts supplémentaires associés au retour de l'équipement au pays et à sa restauration, a consenti le ministre. Le chiffre va évidemment changer. Si le passé est garant de l'avenir, il va probablement augmenter. Mais c'est notre meilleure estimation. »

Un chiffre « stupéfiant », selon le néo-démocrate Jack Harris, qui a affirmé ne pas être certain de pouvoir faire confiance au ministre. « Les vrais chiffres ne seront probablement pas connus avant l'élection », a-t-il présumé.

Le ministre Kenney a en effet chiffré le coût différentiel de la mission, soit les frais qui n'étaient pas prévus au budget de la Défense et qui y sont ajoutés en raison de l'intervention militaire — en plus des salaires des militaires ou des

frais de maintenance d'équipement qui doivent être assumés que l'armée soit dépêchée en mission ou non.

Ce coût différentiel avait atteint 100 millions pour la mission de sept mois et demi en Libye, en 2011 — que plusieurs experts ont comparé à la mission contre l'EI car le Canada avait dépêché sensiblement la même flotte d'appareils. L'enveloppe totale avait atteint un peu plus de 347 millions.

## Coûts gardés secrets

M. Kenney a révélé le montant de la facture anticipée de la mission au Moyen-Orient après s'être fait reprocher par l'opposition que les coûts avaient été classifiés « Secret » dans les rapports budgétaires du Conseil du Trésor publiés mardi. Or, c'est parce que les documents ont été approuvés le 9 mars, avant que le gouvernement ait pris sa décision quant à la prolongation de la

mission contre l'EI, a fait valoir le ministre Kenney.

Cet hiver, le ministre de la Défense du moment, Rob Nicholson, avait refusé de dévoiler le coût des six premiers mois de la mission. En réponse à une question écrite du NPD déposée aux Communes, il avait rétorqué que « toute estimation donnée serait inexacte », car « une estimation des coûts est une activité dynamique qui évolue à mesure que se précisent la planification et les besoins opérationnels ».

Son ministère avait aussi refusé de fournir des informations au directeur parlementaire du budget (DPB), qui tentait de trouver réponse à la même question. Le DPB a été contraint de produire une estimation de son cru, chiffrant une mission de six mois à entre 129 et 166 millions, et une mission d'un an à entre 243 et 351 millions.

Le Devoir

## MEXIQUE

## L'incendie d'une plateforme pétrolière fait quatre morts et seize blessés

LETICIA PINEDA  
à Mexico

Au moins quatre personnes sont mortes et seize ont été blessées mercredi à l'aube dans l'explosion et l'incendie d'une plateforme pétrolière de la compagnie d'État mexicaine Pemex dans le golfe du Mexique, au large de la péninsule du Yucatán.

« Malheureusement se confirme la mort de quatre travailleurs en raison de l'accident intervenu aujourd'hui sur la plateforme Abkatun A-Permanente », a indiqué Pemex dans son dernier bilan publié sur son compte Twitter. Un responsable de l'entreprise a précisé que l'on comptait 16 blessés.

Selon l'Agence de sécurité industrielle et de protection de l'environnement (ASEA), chargée d'analyser les causes de l'accident et de coordonner les actions de sécurité, il y a eu « une explosion et un incendie » sur la plateforme.

Selon des images vidéo diffu-

sées par la presse locale, les flammes atteignent plusieurs mètres de haut et une épaisse fumée se dégage de la plateforme.

La compagnie a expliqué que 300 travailleurs de la plateforme avaient été évacués après le déclenchement de l'incendie dans la zone de déshydratation et de pompage de la plateforme située dans la zone Sonde de Campeche.

Huit bateaux de pompage se sont rendus sur les lieux pour tenter de maîtriser l'incendie qui s'est déclenché à 3 h 40, heure locale.

## Importante zone

La Sonde de Campeche, à 85 kilomètres de la côte mexicaine, est depuis les années 1970 l'une des plus importantes zones d'extraction du pétrole mexicain. Cette zone maritime où opèrent quelque 200 plateformes de Pemex, produit 78% du pétrole brut du Mexique.

Le Mexique, qui reçoit de Pemex quelque 30% de ses re-

venues fiscales, a été durement affecté récemment par la baisse des prix du pétrole, contraignant le gouvernement à opérer des coupes sombres dans les dépenses de l'État.

D'autres infrastructures de Pemex ont subi des accidents au cours des dernières années. En janvier 2013, 37 personnes avaient trouvé la mort dans une explosion au siège de la compagnie à Mexico, causée par une accumulation de gaz dans le sous-sol.

En septembre 2012, 20 personnes avaient été tuées dans une explosion de gaz dans une usine de Pemex à Reynosa, dans l'État du Tamaulipas (nord-est).

L'un des pires accidents dans le golfe du Mexique a eu lieu en 2007 lors de la collision de deux plateformes ayant provoqué la mort de 18 travailleurs et l'une des plus importantes fuites de pétrole brut depuis un gisement pétrolier mexicain.

Agence France-Presse

## Trudeau ne fractionnera pas son revenu

Ottawa — Le chef du Parti libéral, Justin Trudeau, est peut-être père de trois jeunes enfants et en couple avec une conjointe qui gagne un revenu beaucoup moins élevé que le sien (219 300 \$), il n'aura pas recours au nouveau fractionnement du revenu auquel il est pourtant admissible. « Je ne réclamerai pas cette année le fractionnement du revenu, qui offre à des familles comme la mienne ou celle de M. Harper un congé fiscal de 2000 \$ dont nous n'avons, honnêtement, pas besoin. » Les Canadiens ont pour la première fois accès à cette technique comptable permettant d'imputer à son conjoint une partie de ses revenus afin de réduire son taux d'imposition. Le directeur parlementaire du budget a déterminé que 85% des familles n'y seront pas admissibles. La moitié des sommes versées aux 15% restants le seront aux contribuables les plus nantis. M. Trudeau promet d'annuler cette mesure s'il est élu. Stephen Harper n'a pas voulu dire s'il réclamera ce congé fiscal.

Le Devoir

Devenez un Ami du Devoir

et soutenez le seul journal indépendant québécois. Faites un don.

www.lesamisdudevoir.com

Les Amis du Devoir

# ACTUALITÉS

LÉVIS

## La Régie du logement ferme un point de service

ISABELLE PORTER à Québec

Pour réduire ses dépenses, la Régie du logement a fermé cette semaine un point de service à Lévis. Les locataires sont désormais invités à se présenter au bureau de Québec pour avoir accès aux services.

Le bureau de Lévis offrait des services de base et ne comptait qu'un préposé. Celui-ci passait la majorité de son temps à fournir des renseignements et à assister les gens dans leurs démarches, et servait en moyenne 146 personnes par mois. La Régie a profité de son départ à la retraite pour interrompre le service, explique le porte-parole de l'organisation, Denis Miron.

«Le bureau de Lévis était un bureau satellite du bureau de Québec, explique-t-il. Avec la fermeture, les gens auront quand même accès à celui de Québec.»

Il ajoute que de toute façon, les gens devaient déjà se rendre de l'autre côté du pont pour assister aux audiences.

La décision s'inscrit dans les efforts de réduction de dépenses imposés à tous les ministères, signale-t-il. Or, la Régie ne s'est pas fait imposer de coupes dans le dernier budget. On prévoit plutôt une hausse de 8% de ses dépenses, de 18,7 à 20,2 millions.

Le cas de Lévis serait isolé. Toujours selon le porte-parole, il s'agit du seul bureau visé par une fermeture «pour l'instant». Le réseau compte désormais 25 bureaux, dont deux points de services.

À Lévis, l'organisme qui défend les droits des locataires est préoccupé. «Ca m'inquiète beaucoup de savoir que Lévis perd ce bureau-là», déclare Elisabeth Marcoux, qui pilote tous les dossiers de logement à l'Association coopérative d'économie familiale Rive-Sud.

À ses yeux, la Régie réduit l'accès à la justice dans un domaine où il n'est déjà pas très grand. Le fait de devoir se rendre à Québec pour les audiences constituait déjà une embûche, selon elle, sans compter les délais de plusieurs mois qui subsistent pour les causes civiles.

«Je m'attends à ce que moins de gens portent plainte. Ou bien ça va retomber sur nous.»

Le Devoir



PAT SULLIVAN ASSOCIATED PRESS

Un total de 35 exécutions ont eu lieu aux États-Unis en 2014, selon le rapport.

PEINE DE MORT

## Plus de condamnations en 2014, selon Amnesty International

JACQUES KLOPP à Londres

Il y a eu près d'un tiers de condamnations à mort de plus en 2014 par rapport à l'année précédente, mais moins d'exécutions, souligne mercredi Amnesty International, qui s'inquiète cependant d'une «hausse alarmante» des peines prononcées en Égypte et au Nigeria.

Selon le rapport annuel de l'organisation non gouvernementale, qui défend les droits de l'Homme, ces deux pays, où les tribunaux ont prononcé des condamnations collectives, sont responsables, à eux seuls, de cette augmentation des peines de mort, au nombre de 2466 dans le monde. Soit une hausse de 28% par rapport à 2013.

Les 607 exécutions recensées en 2014 représentent, en revanche, une baisse de près de 22% par rapport à l'année précédente.

Comme d'habitude, ces chiffres n'englobent pas la Chine, où ce type de statistiques est classifié «Secret d'Etat». Mais selon Amnesty International, la Chine procède, à elle seule, à un plus grand nombre d'exécutions que tous les autres pays du monde réunis. Des milliers de personnes y seraient condamnées à mort et exécutées chaque année.

Des exécutions ont été recensées dans 22 pays en 2014, nombre inchangé par rapport à 2013. Outre la Chine, l'Irak (289 exécutions reconnues officiellement et au moins 454 non reconnues par les autorités), l'Arabie saoudite (au moins 90), l'Irak (au moins 61) et les États-Unis (35) figurent en tête du classement.

En 1995, Amnesty International avait recensé des exécutions dans 41 pays.

«Les chiffres parlent d'eux-mêmes: la peine de mort est peu à peu reléguée au passé», estime Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International, cité dans le rapport.

Malgré cette tendance positive, la directrice

des thématiques mondiales d'Amnesty, Audrey Gaughran, s'inquiète du nombre de pays ayant recouru à la peine de mort «pour, disent-ils, combattre le terrorisme ou les crimes violents».

«Il n'y a pas de preuve que la peine de mort dissuade plus de commettre des crimes ou des actes de terrorisme que les autres formes de peine comme l'emprisonnement», a-t-elle déclaré à l'AFP.

En Égypte, en particulier, le nombre de condamnations à mort prononcées est passé de 109 à 509 en un an. «Lors de procès collectifs ne respectant pas les normes d'équité», selon Amnesty, 37 personnes ont été condamnées à mort en avril, et 183 en juin.

Au Nigeria, le nombre de condamnations à mort a fait un bond de plus de 500, passant de 141 en 2013 à 659 en 2014. Les tribunaux militaires ont notamment condamné à la peine capitale environ 70 soldats, déclarés coupables de mutinerie dans le cadre du conflit armé avec Boko Haram.

D'autres pays posent également problème, avertit Amnesty, comme le Pakistan qui a repris les exécutions après l'attentat perpétré en décembre 2014 par les talibans contre une école de Peshawar, faisant 141 morts, dont 132 écoliers. Sept personnes ont été exécutées en décembre et le gouvernement a promis d'exécuter des centaines de personnes condamnées à mort pour des infractions liées au terrorisme.

En Chine, les autorités ont recouru à la peine de mort pour lutter contre les troubles qui secouent la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Au moins 21 personnes y ont été exécutées en 2014, tandis que trois personnes ont été condamnées à mort lors d'un procès collectif qui s'est déroulé dans un stade, devant des milliers de spectateurs, souligne Amnesty.

Agence France-Presse

CHAUFFAGE AU BOIS

## Coderre veut repousser l'interdiction à 2018

JEANNE CORRIVEAU

Alors qu'une commission de la Ville recommande de bannir les poêles au bois polluants dès 2016, le maire Denis Coderre estime qu'il serait plus raisonnable de repousser cet échéancier à 2018.

«Je ne crois pas à 2016. Il faut faire preuve de bon sens. Il vaudrait mieux penser à 2018», a-t-il indiqué mercredi, au lendemain du dépôt, par la Commission sur l'eau, l'environnement et le développement durable, de recommandations sur le nouveau règlement qui encadrera le chauffage au bois.

Selon le maire, interdire les appareils qui ne respectent pas la norme d'émissions de particules de 2,5 grammes l'heure dès l'an prochain imposera des contraintes importantes aux propriétaires et leur laissera trop peu de temps pour remplacer leur appareil de chauffage. Il a aussi évoqué la difficulté pour certains d'entre eux d'assumer les coûts liés à l'achat d'un nouvel appareil plus performant.

Précisons qu'avec cet échéancier, l'entrée en vigueur des restrictions se ferait après les élections municipales de 2017.

La présidente de la Commission, Elsie Lefebvre, n'a pas semblé se formaliser des propos du maire. «Ce que je retiens, c'est que nos recommandations, dans leur ensemble, sont très bien accueillies. Qu'on opte pour 2016 ou 2018, la Ville sera toujours une précurseuse», a-t-elle

indiqué au Devoir.

Rappelons que la Commission avait tenu une consultation publique l'automne dernier pour étudier le règlement de la Ville sur le chauffage à combustible solide. Dans son rapport déposé mardi, elle avait proposé que l'utilisation d'appareils de chauffage au bois désuets soit interdite sur le territoire montréalais à compter d'octobre 2016. Elle suggérait également que la norme acceptable pour l'émission de particules des appareils autorisés passe de 1,3g/h à 2,5g/h.

La Commission entend déposer ses recommandations au conseil municipal le 27 avril prochain. Par la suite, le nouveau règlement — qui s'appliquera uniquement au territoire de la Ville de Montréal — devra être entériné par les élus.

L'Association des professionnels du chauffage (APC) a salué les propositions de la Commission. Selon l'APC, les appareils répondant aux nouvelles normes permettront de réduire jusqu'à 97% les émissions de particules fines. Plusieurs études ont démontré que ces particules causaient des problèmes respiratoires.

De son côté, la Direction de la santé publique souhaite que le gouvernement du Québec emboîte le pas à la Ville de Montréal et impose les mêmes restrictions à l'ensemble du territoire québécois.

Le Devoir

## Un Stade sans toit?

Un Stade olympique avec ou sans toit? Le maire Denis Coderre croit qu'il faut lancer une discussion à ce sujet. «Il va falloir régler la situation. On me dit que pour que le Stade soit rentable, on a besoin de 150 événements annuels. Tout est dans la question du toit. On ne peut pas garder le toit comme ça», a commenté le maire mercredi. Selon lui, la possibilité de ne pas doter le Stade d'un toit

doit être étudiée. «Je lance le débat parce qu'il y a des gens qui pensent qu'on pourrait le faire. Mais il y a la question de nos hivers», a-t-il dit en rappelant que le Stade avait déjà passé plusieurs années sans toit. Lundi, le p.-d.g. de la Régie des installations olympiques (RIO), Michel Labrecque, avait indiqué au Devoir qu'un Stade sans toit était l'un des scénarios qui seront soumis au gouvernement prochainement.

Le Devoir

## Fahmy: nouveau passeport refusé

Le journaliste canadien qui subit un procès en Égypte a exprimé sa surprise devant le refus du gouvernement fédéral de lui délivrer un passeport alors qu'il attend toujours de connaître son sort. Mohamed Fahmy a dit que les autorités égyptiennes avaient saisi son passeport lorsqu'il a été arrêté en décembre 2013 et ne le lui ont jamais remis. L'homme âgé de 40 ans tente de s'en procurer un nouveau depuis qu'il a été libéré sous caution en février. M. Fahmy a raconté avoir reçu, mercredi, une lettre d'un fonctionnaire de Passeport Canada l'informant qu'un nouveau document lui sera délivré seulement lorsque l'interdiction de voyager — laquelle fait partie de ses conditions de libération — sera levée. Le journaliste a qualifié la nouvelle de «stupéfiante». Il a rappelé que sans passeport, il ne possède aucun document d'identité officiel alors que sa cause demeure pendante en Égypte.

La Presse canadienne

## Parc Jean-Drapeau: Coderre satisfait du départ du d.g.

Le maire Coderre s'est dit satisfait de la démission de Daniel Blier au poste de directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). «J'en suis fort aise. Ce n'est que le début», a-t-il déclaré mercredi lors de la réunion du

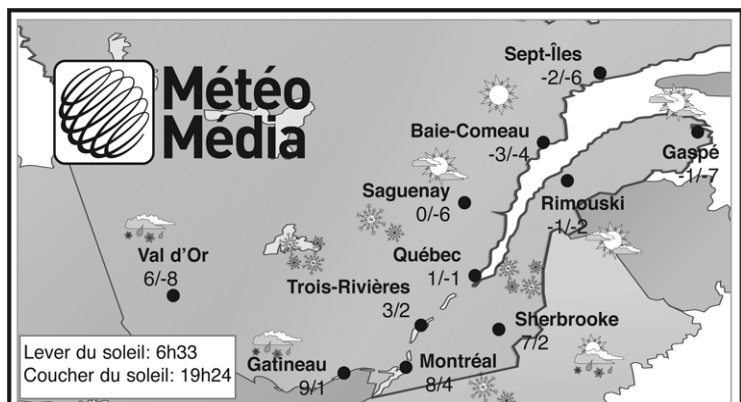
comité exécutif. Dans la foulée du rapport de l'inspecteur général, M<sup>e</sup> Denis Gallant, la semaine dernière qui avait révélé des irrégularités majeures dans l'octroi de contrats par la société paramunicipale, le maire avait dit avoir perdu confiance en M. Blier. M<sup>e</sup> Gallant avait recommandé l'annulation de quatre contrats. Or, mardi soir, la SPJD a annoncé le départ de M. Blier. Le maire a par ailleurs fait savoir que les concepts liés au legs du 375<sup>e</sup> de Montréal appartiennent à la Ville. Il entend rencontrer les membres du conseil d'administration sous peu pour discuter des suites à donner au dossier: «Je veux m'assurer qu'on puisse livrer la marchandise pour tous les projets qu'on a mis de l'avant.» De son côté, la Commission sur l'inspecteur général déposera ses recommandations au conseil municipal le 27 avril. La SPJD a décliné les demandes d'entrevues.

Le Devoir

## Le fils de la consule générale du Canada à Miami tué

Miami — Le fils de 17 ans de la consule générale du Canada à Miami a été tué, lundi, au cours de ce qui semble être une transaction de marijuana qui a mal tourné, selon des médias locaux. Le fils de Roxanne Dubé aurait été tué par balle dans une résidence de Miami, juste au sud du quartier de «La Petite Havane». Le quotidien *Miami Herald* écrit qu'un autre homme a été tué au cours de la fusillade.

La Presse canadienne



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Nei 5/-4	Sol 8/-1	Londres	Plu 9/8	Plu 11/6
Moncton	Sol 1/-2	Plu 9/-2	Los Angeles	Sol 26/13	Sol 30/14
Saint-Jean	Sol 1/0	Plu 9/-4	Mexico	Var 24/13	Var 25/12
Toronto	Ave 16/2	Var 13/-2	New York	Sol 17/12	Plu 18/10
Vancouver	Ave 11/7	Plu 10/6	Paris	Plu 10/7	Plu 11/6
Winnipeg	Nei 3/-10	Mel 3/-10	Tokyo	Nua 19/15	Ave 17/13

Montréal	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui	8	4	13/-5	0/-7
Averses isolées, pdp 70%.	Faible pluie, pdp 70%.	Passages nuageux.	1 à 3 cm de neige, pdp 80%.	Quelques flocons, pdp 40%.
Québec	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui	1	-1	9/-11	-1/-13
1 à 3 cm de neige, pdp 70%.	Faible pluie, pdp 70%.	Ciel variable.	1 à 3 cm de neige, pdp 80%.	Quelques flocons, pdp 40%.
Gatineau	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui	9	1	11/-5	0/-8
Averses isolées, pdp 60%.	Averses isolées, pdp 60%.	Passages nuageux.	Quelques flocons, pdp 40%.	Quelques flocons, pdp 40%.

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.



## MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

### HORIZONTALEMENT

1. Acceptée - Canard plongeur.
2. Zone externe du globe - Subitement.
3. Erreurs grossières - Équidé hybride.
4. Affluent de la Seine - Cheval.
5. Grivoise.
6. Mise à sec - Pluriel de leu.
7. Friandise québécoise - Échoue.
8. Femme de Tahiti - Faiblement.
9. Populations sémitiques - Avant nous.
10. Cinquante-trois - Comme un ver.
11. Bedonnant - État d'Asie méridionale.
12. Fils d'Anchise et d'Aphrodite - Proférer.

### VERTICALEMENT

1. Point de vue - Soupape à clapet.
2. Être suprême - Petit parasite.

3. Rire (Se) - Détestation.
4. Caractère de ce qui est injustifié.
5. La plus belle.
6. Tentative - Reportée au pouvoir.
7. Titre féminin abrégé - Nuancer.
8. Sans prétention - Vingt-troisième.
9. Pierre fine - Indique que l'on cite.
10. Protester - Marque l'égalité.
11. Ecart d'une commune, en France - Forme sinueuse.
12. Passe du dehors au dedans - S'abstenir de.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	N	O	C	I	V	E	A	C	I	D	E
2	A	T	O	N	P	E	D	A	L	E	R
3	V	E	N	G	E	O	B	E	I	R	
4	R	E	C	E	P	I	S	S	E	F	E
5	E	I	R	I	S	E	R	I	S		
6	S	E	L	E	C	T	I	O	N	N	E
7	T	I	R	E	S	E	C	R			
8	B	O	A	N	M	A	T	H	S		
9	L	I	T	T	E	R	A	L	A	L	I
10	A	L	E	A	E	L	I	S	I	O	N
11	N	E	U	R	O	N	E	S	N	I	E
12	C	H	R	I	S	E	E	B	E	N	E

SOLUTION DU DERNIER

## ÉDITORIAL

L'ARABIE SAOUDITE C. L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## Charbonnier saoudien...

Le «mêlez-vous de ce qui vous regarde» que l'Arabie saoudite a servi à l'Assemblée nationale dans sa lettre du 10 mars a quelque chose de profondément risible, troublant et contradictoire.

**L**e Royaume n'a pas aimé que les élus de la nation québécoise, le 11 février, dénoncent unanimement le sort que celui-ci réserve au blogueur Raïf Badawi, dont la famille est réfugiée à Sherbrooke. Ce créateur du site Liberal Saudi Network, faisant la promotion des droits de la personne et de la démocratie, a été inculpé de cybercrime, d'apostasie, de «désobéissance à son père». M. Badawi fut condamné à 10 ans de prison, 300 000 dollars d'amende et 1000 coups de fouet. Une fois sorti de sa geôle? On lui interdira de voyager pendant 10 ans.

Eloquente et ne mâchant pas ses mots, la ministre des Relations internationales, Christine St-Pierre, au Salon bleu, clama son «indignation profonde face à la condamnation de ce jeune homme en violation flagrante de sa dignité humaine et de sa liberté d'expression. Ce châtement est cruel et inhumain». L'Arabie saoudite a été élue au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies en 2013, mais elle «continue à faire fi des droits et libertés fondamentaux de ses citoyens», déplora encore St-Pierre avant de souligner une autre inconséquence: ce pays est signataire, depuis 1997, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

Dans sa lettre du 10 mars, le Royaume fait dans le relativisme: «ses» droits de la personne doivent être conformes avec sa conception de la charia. En 1948, rappelons-le, ce fut un des seuls pays à s'abstenir lors de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Elle s'applique à elle, comme lui rappelait le 19 février le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, dans un communiqué, au terme de sa dernière visite en ce pays. Mais le Royaume préfère évidemment la Déclaration des droits de l'Homme en islam de 1990, dont l'article 24 se lit ainsi: «Tous les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration sont soumis à la charia islamique.»

Au cœur de sa lettre, l'ambassadeur saoudien condamne «toute forme d'ingérence dans ses affaires internes» et en rejette «toute violation de sa souveraineté». Cela rappelle — notons-le au risque de toucher quelques «points Godwin» — la déclaration de 1933 de Joseph Goebbels devant la Société des Nations: «Charbonnier est maître chez soi. Nous traiterons comme nous l'entendons nos socialistes, nos communistes et nos juifs.»

L'Arabie saoudite, où l'on décapite les «criminels» au sabre, a beau participer au système international, elle défend néanmoins, d'une part, une vision de la justice «moyennageuse». La Suède le lui a dit récemment en rompant un accord de coopération militaire avec elle. Le Québec devrait inciter Ottawa à imiter ce geste afin de protester plus fermement. Comme le rappelait Bernard Drainville en février, le Canada a été un acteur clé dans l'isolement international de l'Afrique du Sud dans les années 1980, afin de dénoncer l'apartheid.

D'autre part, l'Arabie saoudite a une conception pré-1948 de la souveraineté étatique totalement hermétique; absolue, comme sa monarchie. Mais sur ce plan aussi, le Royaume est pour le moins contradictoire: il a dénoncé, depuis 2012, les violations aux droits de l'Homme en Syrie! Et ne se gêne pas pour intervenir militairement au Yémen. Humaniste, l'Assemblée nationale a décidément bien fait de se «mêler de ce qui ne la regarde pas». Rien de ce qui est humain ne lui est étranger.

## ÉDUCATION

## L'avis du ministre

**N**ous sommes donc encore aux prises avec un ministre de l'Éducation qui dit des bêtises, ou qui acquiesce par son silence à celles qu'il entend. L'entrevue que le ministre François Blais a accordée à Radio X à Québec avait en effet pour point de départ une mise en contexte limpide de la part de l'animateur: «Il y a encore des crottés qui bloquent les portes de l'UQAM.» Le ministre n'a pas protesté, en a rajouté, en bon papa-à-raison qui fait la leçon aux marmots qui osent faire la grève. Affligeant.

Mais pendant que cette controverse soulevait, à bon droit, l'indignation, le nouveau ministre prononçait d'autres propos tout aussi édifiants à l'Assemblée nationale.

*Le Devoir* révélait mercredi que finalement, les écoles primaires et secondaires avaient bel et bien acheté moins de livres au cours de l'année écoulée, concrétisant les mots devenus célèbres de l'ex-ministre Yves Bolduc: «Il n'y a pas un enfant qui va mourir de ça.»

Les ministres changent, les mots aussi, mais le fond de la pensée reste le même. Interpellé à ce sujet lors de la période de questions, M. Blais s'est ainsi lancé: «Avant de parler de livres, je veux vous parler de lecture.» Et il n'a plus été question que de cet amour de la lecture, et du fait que «les livres, c'est un moyen, la lecture, c'est la fin», et de cette commande passée aux fonctionnaires de son ministère: il faut qu'à l'école, les enfants lisent au moins 15 minutes par jour.

Encore faut-il qu'il y ait des livres, a insisté l'opposition. Ah! Les livres, oui, bien sûr, mais la lecture encore plus, a répondu le ministre, tout à sa démonstration éthérée. Il a quand même fini par revenir sur terre et affirmer qu'il va aller aux nouvelles, mais que les commissions scolaires ont encore trois mois avant la fin de leur année financière pour se reprendre.

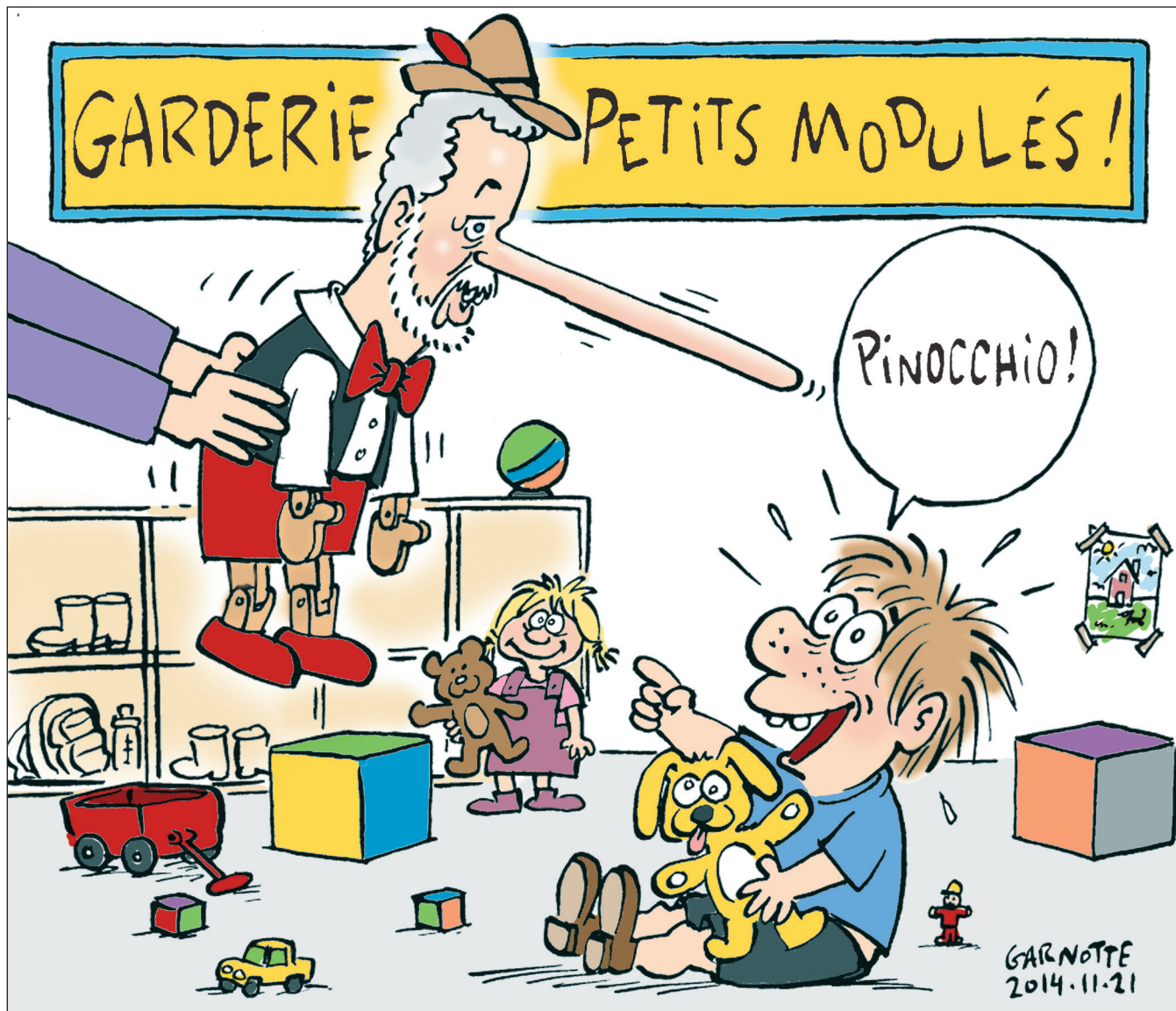
Quelle manière de noyer le poisson (d'avril). Déjà, en septembre dernier, quand le ministre Bolduc avait finalement incité les écoles à maintenir l'achat de livres, il était trop tard car les budgets adoptés ne pouvaient être modifiés. Les commissions scolaires avaient fait leurs choix et dans cet univers de coupes, elles avaient décidé que sacrifier le livre était «la décision la moins pire», comme elles le disent aujourd'hui.

C'est là qu'est le vrai scandale: les ministres passent, mais l'abêtissement général demeure. Il n'y a pas de scrupules à couper en éducation ni à se passer de livres parce qu'au Québec, on accorde peu d'importance à la formation et à l'élévation intellectuelle. L'éducation est un service à gérer comme un autre, particulièrement aux yeux des libéraux: que la prestation soit rendue au moindre coût possible, avec le moins d'embêtements possible. Rouvrir un budget, c'est du trouble, comme affronter des grévistes, comme équiper intelligemment les écoles. Et qui s'en plaindra? Après tout, ne sont-ils pas des crottés à l'université?

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



REPRISE

## L E T T R E S

## «Poison» d'avril du ministre

Notre ministre de la Maladie administre une fois de plus une dose de poison au système de santé québécois. C'est maintenant la santé publique qui y goûte.

Ce 1<sup>er</sup> avril, entre 30 et 40% du budget de chacune des directions régionales de santé publique est coupé. Une saine réorganisation du budget aurait pu être préconisée, mais l'ampleur des coupes imposées oblige plutôt le renvoi de professionnels qualifiés qui s'investissent corps et âme à la prévention en santé.

On nous promet que ces compressions ne toucheront pas les services à la population. Pourtant, celles-ci se font déjà ressentir.

Aujourd'hui, une infirmière qui coordonne un programme de santé sexuelle dans les écoles secondaires pour faire diminuer le taux d'ITSS dans sa région perd son emploi. Aujourd'hui, une nutritionniste qui travaille à offrir des aliments plus sains dans les aréas est reléguée au chômage. Aujourd'hui, un hy-

giéniste qui s'assure que les travailleurs de plusieurs dizaines d'usines ne courent pas de risques d'intoxication doit cesser ses activités. Aujourd'hui, un intervenant qui visite de jeunes familles en milieu défavorisé pour conseiller les nouveaux parents est renvoyé chez lui. Aujourd'hui, la population du Québec perd le tiers de ces alliés qui l'aideraient à rester en santé.

Des coupes administratives, disaient-ils? Il faut très mal connaître la santé et ses déterminants pour dire une telle fausseté.

Il est prouvé qu'investir en santé publique a une rentabilité moyenne de 600%. En plus de faire épargner de l'argent en évitant d'importants frais liés aux soins, on garde les gens en santé.

Cependant, les bénéfices de tels investissements se voient sur plusieurs années, bien au-delà d'un mandat politique. Serait-ce pour cette raison que le gouvernement Couillard se prive des atouts de la santé publique?

En ce 1<sup>er</sup> avril, la santé publique avale à contrecœur sa dose de poison prescrite par le ministre de la Maladie, s'en trouvant sévèrement affaiblie. Le seul antidote connu à cette intoxication est un

changement politique majeur favorable à la prévention.

David-Martin Milot, M.D., C.M.  
Au nom de Jeunes médecins pour la santé publique  
Le 31 mars 2015

## Bon vent, chère Marie-France Bazzo!

Fracassant le plafond de verre à la radio de Radio-Canada, Marie-France Bazzo est devenue la première femme à la barre de l'émission matinale. Voilà qu'avant juin, elle tire sa révérence, dénouement aussi surprenant qu'inattendu. Je lui lève mon chapeau, car dans tous les rôles qu'elle a joués, au sein de la société d'État, jamais n'a-t-elle hésité à faire preuve de beaucoup de cran et d'audace. En fidèle lève-tôt, j'ai dû certes m'adapter à son style unique, à ses allégeances à peine voilées; son zeste me manquera. Mais comme elle a déjà quitté la grande tour pour mieux y revenir, souhaitons qu'il s'agisse d'un au revoir, non d'un adieu.

Carol Patch-Neveu  
Montréal, le 31 mars 2015

## LIBRE OPINION

## Messieurs, mettez-vous en colère!

PASCALE NAVARRO  
Journaliste et auteure

MARTINE DELVAUX  
Professeure et écrivaine

**U**ne commission parlementaire sur les agressions sexuelles s'est terminée il y a quelques jours, avant que ne débutent très bientôt des Forums itinérants annoncés en novembre dernier par la ministre Stéphanie Vallée, et qui porteront sur le même sujet. Devant la table de l'Assemblée nationale, ont défilé des représentants d'un nombre important de regroupements de femmes des CALACS (Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel), du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, de la Fédération des femmes du Québec, de Femmes autochtones du Québec, du Conseil québécois LGBT, etc. Voilà beaucoup de voix, un chœur qui fait écho à celui qu'on a entendu monter l'automne dernier dans la foulée de l'affaire Ghomeshi et du mouvement #AgressionNonDénoncée. Voilà une somme considérable de travail dans le but de dénoncer la violence sexuelle et de tenter de conscientiser le gouvernement ainsi que la population du Québec. Encore une fois.

Le fléau de la violence contre les femmes (quelles qu'elles soient, comme celle qui s'exprime contre les personnes LGBT et d'autres groupes minorisés) est dénoncé depuis des décennies. Il a été do-

documenté mille fois, dans des centaines de pays, par des milliers de femmes et de militants, de chercheurs et de personnalités publiques. Ainsi, on pourrait dire que tout a été dit sur la question, tout ce qu'il faut savoir pour comprendre combien il est non seulement difficile mais dangereux pour les victimes de dénoncer leurs agresseurs. Et pourtant... Comme si la statistique rappelée sans cesse — le fait que seulement 10% des victimes dénoncent — ne représentait pas une preuve suffisante; comme s'il s'agissait de mots jetés en l'air, on continue partout à marteler cette injonction faite aux femmes: vous devez dénoncer!

L'actualité la plus récente n'en finit plus de pointer l'impunité des agresseurs et la manière dont la société pactise avec une violence sexuelle endémique. Devant une telle surdité, il y a de quoi être en colère! Les représentants qui se sont présentés à la table de la commission parlementaire pour tâcher de convaincre la ministre de l'urgence d'un plan d'action efficace s'assurent de montrer clairement combien il est important de lier la violence sexuelle à un sexisme systémique. Rien n'y fait. On dirait un problème à sens unique. Des victimes se font agresser, mais les agresseurs sont invisibles; ils ne font pas partie de l'équation.

Quand est-ce que des voix d'hommes se lèveront pour reconnaître les dommages qu'entraînent un climat sexiste et la culture du viol qui en découle, un climat et une culture dont ils font partie?

Quand est-ce que les hommes seront prêts à entendre le bruit ambiant qui leur demande de changer les règles de leur jeu? Il ne s'agit pas ici d'accuser, mais de mettre dans le coup tous ceux qui ne sont pas d'accord avec des comportements, violents et moins violents, graves et moins graves, autant ordinaires qu'extraordinaires.

Encore interpellées et indignées, les femmes parlent, crient, hurlent même, pendant qu'une majorité masculine reste silencieuse. Elles sortent encore dans la rue et manifestent contre les coupes dans les services publics, des coupes qui les affectent et qui risquent de mettre en péril des droits qu'elles croyaient acquis. Mais ce sont aussi les voix des hommes qu'on attend. Des voix qui diront que le sexisme et la violence sexuelle, ça existe, et ça suffit. Les femmes n'ont plus à soigner les hommes. Elles n'ont pas à porter, encore et toujours, l'odieuse dénonciation qui, au final, visent à rendre cette société plus vivable pour tout le monde. Les femmes ne peuvent pas être seules responsables du changement. Le moment est venu pour que les hommes se placent du côté des femmes et parlent avec elles.

Le problème dépasse le fait de dénoncer, ou non, celui qui nous a agressées. Il a à voir avec l'obligation, pour les hommes, d'accepter de s'identifier aux femmes, d'entendre vraiment ce qu'elles disent, et de contribuer à changer les choses.

## IDÉES

ÉLECTION DE BENJAMIN NÉTANYAHOU

## Cri du cœur d'une juive dissidente

RONIT YAROSKY

Militante pour une paix juste

**J'**ai décidé de sortir. De la garde-robe. Non, pour répondre à votre interrogation, je ne suis pas gaie. Cette « nouvelle sortie » du placard n'a rien à voir avec mon orientation sexuelle ni mon genre. Mais plutôt avec mon orientation politique et ma religion.

Je suis juive. Je suis israélienne. Je suis canadienne. Je suis pro-Israël. Et aussi pro-Palestine. Qu'est-ce que cela dit de moi? Que je suis déchirée, c'est le moins qu'on puisse dire.

Au cours de ma vie, je suis passée de sioniste convaincue et militaire israélienne à vouloir renoncer à ma citoyenneté israélienne.

Ceux et celles qui me connaissent savent que je ne suis pas gênée de dire ce que je pense. J'ai des opinions bien arrêtées sur beaucoup de questions, le conflit israélo-palestinien en tout premier lieu. Ce conflit m'a façonnée de nombreuses façons au cours des décennies. J'ai été une ardente défenseuse du dialogue et de la nation palestinienne. Je me suis impliquée dans plusieurs organisations qui œuvrent en ce sens. J'ai passé des heures incalculables dans un froid polaire ou une chaleur torride (selon le pays) lors de manifestations. J'ai parlé à des conférences, dans des débats, dans les médias. On m'a pulvérisée au gaz lacrymogène, craché au visage, poussée, arrêtée. On a souhaité à mes enfants qu'ils soient tués dans un attentat suicide.

Lorsque je travaillais dans une organisation juive à Montréal, le conseil d'administration a délibéré à mon sujet afin de décider si je pouvais conserver mon emploi, étant donné mes opinions dissidentes. À l'Université McGill, un professeur juif m'a donné un échec pour mon mémoire de maîtrise, qui portait sur la tension entre le caractère juif et la nature démocra-

tique de l'État d'Israël, alors que les cinq autres examinateurs m'avaient donné une très bonne note. Ma famille et mes amis ont cessé de me parler. Ils m'ont accusée d'entretenir la haine, de promouvoir le fascisme, d'être une juive qui a la haine de soi, une amoureuse des Arabes, une pécheresse, une traîtresse.

L'été dernier, lors de l'invasion de Gaza, j'ai décidé que mes relations familiales et amicales étaient plus importantes que mes prises de position. J'ai décidé de les étouffer. Je n'ai rien publié sur les médias sociaux. Je n'ai pas parlé dans les forums publics, je n'ai pas formulé de commentaires ni été à des manifestations. J'ai essayé de me convaincre que c'était acceptable de garder le profil bas, de laisser les autres prendre la

parole et de préserver la *shalom bayit*, « la paix dans la maison ». Mais cette trahison à mon intégrité était énorme. Je n'allais pas pouvoir tenir bien longtemps, c'était une question de temps avant que les tensions politiques ne rejaillissent et explosent.

Pendant plusieurs années, la signature de mes courriels comprenait une citation d'Arundhati Roy: « Le

problème, c'est qu'une fois que vous l'avez vu, vous ne pouvez plus ne plus le voir. Et une fois que vous l'avez vu, vous taire, ne rien dire, devient autant un acte politique que de parler. L'innocence est perdue. De toute façon, vous êtes responsable. » Jour après jour, je regardais cette citation et elle me parlait, elle parlait à ma conscience.

Je suis responsable. Je suis responsable.

## Élection du désespoir

La campagne électorale en Israël m'a jetée dans le désespoir. Une fois remise de mes émotions, j'ai refoulé mon élan et continué à garder le silence. Mais voilà que mes concitoyens ont élu un homme dont la boussole morale semble s'être érodée au-delà du raisonnable. Ils ont répondu en grand nombre et avec beaucoup d'enthousiasme à son alarmisme, à sa déclaration sur les Arabes « se rendant voter en masse » et à



ILLUSTRATION TIFPET

« Je ne peux plus honteusement regarder ailleurs, alors que les droits de la personne sont bafoués, génération après génération. »

sa promesse de perpétuer l'occupation et d'empêcher la création d'un État palestinien.

Ma famille, mes amis, ma communauté, mon pays: je vous aime, mais je ne peux plus garder le silence. Vous être nombreux à croire que j'ai la haine de moi, mais je suis fière de qui je suis. Vous pouvez me qualifier de traître à mon peuple, mais je ne contraindrai pas à la haine. Je ne

peux pas être pour la protection qu'offre le droit alors que la justice est utilisée en mon nom pour perpétuer l'occupation et le racisme.

Je ne peux plus honteusement regarder ailleurs, alors que les droits de la personne sont bafoués, génération après génération. Je ne vais pas me boucher les oreilles quand vous dites « c'est eux qui se sont donné ce sort », lorsque vous blâmez la

victime pour les crimes et la déchéance morale de ses auteurs. Je n'ai certainement pas toutes les réponses. Mais je sais que ce chemin ne peut que nous conduire vers les plus sombres ténèbres.

Serai-je une épine à votre pied? Un embarras? Quelqu'un dont on a honte? Pour beaucoup d'entre vous, sans doute. C'est à vous de décider. Mais je vais dormir la nuit, sachant que même si

je ne peux pas changer les horreurs de la réalité, je les rejette avec chaque fibre de mon âme.

Martin Luther King Jr. a déclaré que « la tragédie ultime n'est pas l'oppression et la cruauté des méchants, mais que les hommes bons les passent sous silence ». C'est une tragédie à propos de laquelle je n'accepterai plus de me taire. Je suis découragée, mais je ne suis pas seule.

Levons nos voix, ensemble.

## LA RÉPLIQUE &gt; INTERCULTURALISME

## Entre les mots et la réalité, un fossé

JACK JEDWAB

Président de l'Association d'études canadiennes

**D**ans un texte publié dans ces pages (25 février), j'ai écrit qu'il est faux de prétendre que le Québec pratique l'interculturalisme et que, contrairement à ce que certains de nos décideurs prétendent, la société québécoise n'est interculturelle qu'en théorie. Je fondais mon opinion sur la définition de l'interculturalisme que Gérard Bouchard donne dans son ouvrage *L'interculturalisme: un point de vue québécois* (Boréal, 2012). À ma surprise, dans les pages de ce même journal (le 12 mars), Bouchard reconnaissait qu'en effet le Québec ne pratique pas l'interculturalisme et que les autorités publiques ne l'y encouragent pas. « Même après des années de promotion dans la société civile, les gouvernements qui se sont succédé à Québec ont très peu fait pour traduire en politiques les idées essentielles de ce modèle. »

Il semblerait donc que j'avais mal compris sa position à cet égard. Toutefois, je ne suis pas le seul à le faire. Mon interprétation initiale de l'analyse de M. Bouchard paraît aussi celle du personnel du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Effectivement, dans le cahier de consultation *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion* (décembre 2014), où il est affirmé que « le Québec a su développer, au cours des dernières décennies, une approche unique, qualifiée d'interculturelle par de nombreux observateurs [l'œuvre de Bouchard est en tête de liste] qui reflètent sa vision du pluralisme ethnoculturel ».

Pourtant, dans le même document, après l'avoir décrite comme unique, les fonctionnaires mettent un bémol sur cette approche. Ils expliquent: « Bien que structurant le discours et l'action

## LE DÉCLENCHEUR

« Jack Jedwab me corrige en démontrant que le Québec actuel n'est pas interculturel. Je suis bien d'accord, car je n'ai jamais affirmé qu'il l'était. Dans mon ouvrage de 2012 [L'interculturalisme, un point de vue québécois, Boréal], je concluais que, même après des années de promotion dans la société civile, les gouvernements qui se sont succédé à Québec ont très peu fait pour traduire en politiques les idées essentielles de ce modèle. » — Gérard Bouchard, « Précisions au sujet de l'interculturalisme québécois », *Le Devoir*, 12 mars.

gouvernementale, l'approche interculturelle n'a encore jamais fait l'objet d'une exposition gouvernementale complète et cohérente. » Alors, « au-delà du discours, il est fortement souhaité d'élaborer une stratégie de mise en œuvre qui puisse concrétiser la vision de l'interculturalisme ».

Qu'entend-on par cette vision? Selon le document gouvernemental, « l'interculturalisme québécois s'appuie sur les principes de la reconnaissance mutuelle, de l'équité et de l'engagement partagé ainsi que sur des pratiques citoyennes participatives valorisant les contacts et le dialogue interculturels ». Quelques autres nobles déclarations du genre s'ajoutent pour soutenir la philosophie interculturelle. Ainsi, « ces principes et ces pratiques visent à concrétiser les convictions profondes de la société à l'égard de l'égalité et de la dignité humaine et son aspiration à solidifier les liens de solidarité entre l'ensemble des Québécoises et des Québécois ».

Avec autant de sophismes, presque tous les États démocratiques en Occident pourraient pré-

tendre à l'étiquette interculturelle. Même le Canada le pourrait, malgré l'insistance de certains qui estiment son approche opposée à celle du Québec.

Il est difficile de critiquer l'interculturalisme tel qu'il est décrit ci-dessus puisqu'il invoque des principes universels qui permettent de justifier une grande gamme d'actions. Quant à l'interculturalisme québécois, les mesures spécifiques auxquelles il devrait donner lieu ne sont pas évidentes. Par exemple, une politique interculturelle prônerait-elle plus ou moins d'accordements de la diversité religieuse et ethnique? À une question comme celle-ci, on devrait pouvoir obtenir une réponse claire. Afin de se décrire comme interculturel, le gouvernement du Québec devrait commencer par développer des programmes visant une meilleure compréhension entre les cultures et en faire la pierre angulaire de son approche. Il n'a rien accompli de la sorte jusqu'ici et rien n'annonce qu'il le ferait à l'avenir.

Il reste que je ne cherche pas à être un défenseur dogmatique du multiculturalisme. Aucun modèle n'est sans fautes et il est souvent nécessaire de faire des modifications pour répondre aux défis constants de la gestion de la diversité. Mais ce n'est pas pour des motivations politiques, malgré ce qui a été avancé, que je prétends que l'interculturalisme n'est pas incompatible avec le multiculturalisme. Mes raisons sont plutôt dans la constatation qu'il n'y a rien de particulièrement interculturel dans la gestion par le Québec de la diversité, et ceci, malgré ce qu'une rhétorique dominante veut laisser croire. Lorsqu'il est question des actions sur le terrain (c'est-à-dire des services fournis aux nouveaux arrivants), les gestes posés pour l'intégration des immigrants sont relativement similaires au Québec à ceux faits dans le reste du Canada, même si offerts dans des langues différentes.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

## Petit poème du 28 mars 2015

Un texte de Louis-Jean Cormier à lire sur le site Internet et l'application tablette du *Devoir*.

## Écrivez-nous!

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 6500 caractères (y compris les espaces), ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); INFORMATION GÉNÉRALE: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shielids (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orliac et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); INFORMATION POLITIQUE: Marco Fortier (chef de division), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); INFORMATION CULTURELLE: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpeit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); SECTION ART DE VIVRE: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Loïc Hamon (cahiers spéciaux); ÉQUIPE INTERNET: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Cailion, Justine Daneau, Florence Sara G., Ferraris et Coralie Mensa (assistants); CORRECTION: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; SOUTIEN À LA RÉDACTION: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Mélanie Simard (adjointe par intérim), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elinam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

## ACTUALITÉS

## DÉLATEUR

SUITE DE LA PAGE 1

faire admettre en Cour d'appel cette preuve nouvelle que constituent les aveux tardifs de Sylvain Beaudry.

La déclaration assermentée fait état d'allégations non prouvées en Cour. Si les faits sont avérés, il s'agirait d'une atteinte à l'équité du procès de Duguay, un membre des Bandidos qui croupit en prison depuis huit ans pour le meurtre d'un membre des Hells Angels Normands, Normand Hamel.

Beaudry sera entendu jeudi par la Cour d'appel. Ce revirement à 360 degrés n'est pas banal.

Beaudry a témoigné contre Duguay en 2006; voilà qu'il témoigne en sa faveur.

## Gallant consterné

Denis Gallant, qui est aujourd'hui Inspecteur général de Montréal, s'explique mal cette double délation de Beaudry, un témoin qu'il jugeait «très crédible» à l'époque.

En 2006, Denis Gallant était procureur au sein du Bureau de lutte contre le crime organisé (BLACO). Il a piloté avec succès le procès de Duguay et ceux d'autres membres des Bandidos arrêtés dans le cadre de l'opération Amigos.

«Pour un salaire de 75 000\$ par année, je ne pense pas que j'aurais magouillé là-dedans», s'exclame M<sup>e</sup> Gallant, qui nie catégoriquement les allégations, non prouvées en Cour, de Beaudry. «Faites attention. Attendez donc qu'il témoigne et qu'il soit contre-interrogé», a-t-il suggéré.

Si la Cour d'appel en vient à prêter foi à la nouvelle version de Beaudry, M<sup>e</sup> Gallant exigera de faire valoir son point de vue à son tour, pour laver son honneur et sa réputation.

Selon M<sup>e</sup> Gallant, Sylvain Beaudry «mélange des affaires». Avant de retourner sa veste et de devenir délateur, en avril 2003, il avait déjà été condamné à deux peines globales de 15 ans de pénitencier, en 2001 et 2002, pour son implication dans les Bandidos. À titre d'accusé, il avait



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

M<sup>e</sup> Denis Gallant est aujourd'hui l'inspecteur général de la Ville de Montréal.

eu droit à la divulgation de toute la preuve accumulée contre lui et ses coaccusés. Il fait peut-être référence à ce CD, suggère M<sup>e</sup> Gallant. «Si je lui ai donné un CD, c'est de la preuve déjà divulguée», dit-il.

Denis Gallant nie cependant avoir donné à Beaudry toute la preuve contre Tony Duguay. «Je te jure sur mon serment d'office. Ça ne tient pas», dit-il.

Pour la préparation du procès de Tony Duguay, Sylvain Beaudry a bel et bien eu droit à un ordinateur et à un CD contenant ses propres déclarations, afin qu'il puisse préparer son témoignage à la Cour. «Je suis très confortable avec ça», affirme M<sup>e</sup> Gallant.

## Une vengeance?

Un enquêteur qui préfère conserver l'anonymat enquire qu'un délateur a normalement le droit de consulter «ses déclarations pour se rafraîchir la mémoire, point». S'il s'avère que Beaudry a pu accéder à toute la preuve pour «apprendre la cause», il s'agirait là «d'une erreur capitale» pour l'équité du procès, croit cet enquêteur.

Beaudry ne semble pas entretenir de confusion dans sa déclaration. Il dit être en possession de «la preuve intégrale» ou encore de «la preuve en entier» de la Couronne dans la cause

de Duguay, y compris les photos d'autopsie de la victime.

Sylvain Beaudry est un homme en colère depuis l'arrestation de son contrôleur, Benoît Roberge, ce policier condamné à huit ans de pénitencier pour avoir vendu des informations aux Hells Angels.

Il a été exclu du programme de protection des témoins pour rupture de contrat, et sa libération conditionnelle a été révoquée, en dépit de rapports favorables de son agent de probation. Beaudry, qui se dit victime de représailles, a retenu les services de Jacques Normandeau dans l'espoir d'obtenir sa libération d'office.

Recruté sous contrainte par Roberge, Beaudry cherche à obtenir réparation depuis quelques mois. «Je pense qu'il veut se venger parce qu'il n'a pas eu son million», avance Denis Gallant. Beaudry n'est pas content de son contrat. Il s'est lui-même mis à risque et ce qu'il dit n'est pas vrai.»

Quoi qu'il en soit, Denis Gallant est persuadé de la culpabilité de Tony Duguay pour le meurtre de Normand Hamel, commis en 2000. La cause reposait sur une preuve d'identification de deux témoins civils qui étaient présents sur les lieux du meurtre. Beaudry n'était pas impliqué dans la préparation ou l'exécution de ce meurtre. Il a recueilli les aveux de Tony Duguay après le crime. Dans sa déclaration KGB, il maintient toujours sa version initiale: Duguay lui a avoué le meurtre.

Il y a un an, Denis Gallant a livré deux déclarations à la police au sujet des allégations de Sylvain Beaudry. Il a informé le maire Denis Coderre et son chef de cabinet, Denis Dolbec, des allégations du délateur lorsque son nom a circulé comme candidat potentiel au poste d'inspecteur général.

Le porte-parole du maire, Louis-Pascal Cyr, a réitéré la pleine confiance de l'administration Coderre à l'endroit de l'inspecteur général. «Il nous avait fait part de cette histoire. On avait posé des questions et il nous avait donné des explications que nous avions jugées satisfaisantes. Il a toute notre confiance», a-t-il dit.

Le Devoir

## BLAIS

SUITE DE LA PAGE 1

val, répète que les recteurs, tout comme les directeurs de cégeps, disposent de moyens pour faire respecter l'ordre dans les campus. Il estime qu'il est important «qu'ils puissent appliquer des sanctions, surtout quand il y en a qui dépassent les bornes par rapport aux biens et par rapport aux personnes».

François Blais a ajouté qu'il avait «une gradation dans les sanctions» que pouvaient appliquer les universités, à commencer par une comparution devant le comité de discipline et la signification d'un avertissement. Mais les recteurs doivent agir, selon le ministre, parce qu'il y a «un message à envoyer aux étudiants».

Ce sont les éléments perturbateurs qui sont visés, pas simplement les étudiants qui bloquent pacifiquement l'entrée des établissements, «comme tenu de l'histoire que nous avons», a-t-il dit. Ainsi, le ministre reconnaît qu'il existe «une culture de la grève étudiante depuis 50 ans» et que les grèves — et il en a été témoin, a-t-il mentionné — «peuvent se faire de façon assez correcte et respectueuse». Mais François Blais défend le droit d'étudier et juge que le droit de grève des étudiants n'existe pas.

## À la demande des recteurs

Le ministre a révélé que les recteurs voulaient entendre de sa voix la position du gouvernement libéral sur les grèves étudiantes alors qu'en 2012, les péquistes, qui ont formé le gouvernement, avaient pris parti pour les étudiants, recrutant même «deux vedettes de ce conflit», Martine Desjardins et Léo Bureau-Blouin.

Lors de l'entrevue avec le ministre, Dominic Maurais avait dressé la table en affirmant: «Il y a encore des crottés qui bloquent les portes de

l'UQAM.» L'animateur de cette radio ouvertement contre l'action étudiante a approuvé à plusieurs reprises les propos du ministre, livrés sur un ton parfaitement calme. Pour le ministre Blais, «c'est assez inacceptable ce qui s'est passé à l'UQAM».

Ça fait plus de 20 ans que François Blais s'oppose au droit de grève des étudiants. «J'étais un peu marginal à l'époque quand j'ai commencé. Mais aujourd'hui je pense qu'il y a de plus en plus de gens qui se joignent à moi. Personne n'a le droit d'empêcher une autre personne d'étudier. C'est un droit fondamental. Malheureusement, depuis 50 ans au Québec, il y a des gens, beaucoup de personnes, on ne dit pas parfois de qualité, des gens que je respecte, qui pensent que dans certains cas, lorsqu'une association prend une décision, de bloquer des cours, c'est un droit qui leur est reconnu. Alors que ce droit-là n'existe pas.»

Devant l'animateur qui buvait ses paroles, François Blais a fait l'analogie avec le père de famille. «On fait ça avec les enfants. Quand on veut corriger leurs comportements, on ne dit pas, du jour au lendemain: "Va dans ta chambre, tu n'auras pas de souper." On commence par leur dire: "Écoute, il va y avoir une sanction pour ce que tu as dit à ta mère, etc."»

François Blais a aussi plaidé pour la neutralité des professeurs dans ce conflit, en rappelant sa propre expérience. «J'ai enseigné les idées politiques pendant vingt ans. Et un des plus beaux compliments que j'ai eus de mes étudiants quand ils ont su que j'allais en politique est que c'est étrange, on ne savait pas de quel côté était François Blais. Est-ce qu'il était fédéraliste ou pas? Est-ce qu'il était Québec solidaire ou Parti québécois?»

## Réactions

Informés des propos du ministre François Blais en pleine conférence de presse portant sur la brutalité policière et la répression poli-

tique du mouvement social, des porte-parole d'organisations présentes ont vivement réagi. «Franchement, ça dépasse l'entendement!», a dit Nicole Filion, de la Ligue des droits et libertés.

«Je me demande de quel ministre de l'Éducation on peut bien parler lorsque celui-ci essaie de brimer la liberté d'expression d'universitaires et de cégépiens qui essaient de penser et réfléchir au projet de société qu'ils espèrent», a dit Fannie Poirier, des comités Printemps étudiant 2015.

«Ce n'est pas si surprenant quand on pense aux propos du ministre Blais dès le début de la grève», a ajouté Camille Godbout, porte-parole de l'ASSE. Il a véritablement du culot de dire ça, alors que demain, 120 000 étudiants et étudiantes seront en grève et dans la rue.»

Le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Alexis Tremblay, s'est étonné que cet ancien professeur incite «à la répression plutôt qu'au dialogue», tout en tenant des propos «infantilisants».

La députée péquiste Véronique Hivon s'est demandé si le ministre «ne veut pas attiser la grogne délibérément», qualifiant ses commentaires de «paternalistes» et d'«infantilisants». La députée de Québec solidaire Manon Massé a affirmé que «les déclarations du ministre Blais sont si maladroites qu'on croirait entendre son prédécesseur», ajoutant qu'il «n'aurait pas pu faire mieux pour envenimer le climat».

En revanche, le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, trouve que le ministre ne va pas assez loin en recommandant l'expulsion de quelques étudiants par jour. «Tous les étudiants qui bloquent l'accès aux cours devraient avoir des pénalités importantes», estime-t-il.

Avec La Presse canadienne

Le Devoir

## ARMES

SUITE DE LA PAGE 1

Les 34 groupes en ont aussi contre le «traitement différentiel» que subissent certains manifestants — les étudiants, pour ne pas les nommer —, ciblés «non pas pour ce qu'ils font mais pour ce qu'ils sont et ce qu'ils pensent», a déploré Céline Belleau, de l'Observatoire sur les profilages. «Le profilage politique fait partie intégrante des pratiques policières. Il est temps que les instances politiques reconnaissent qu'elles font du profilage politique.»

Le collectif condamne les appels à la tolérance zéro lancés très tôt en début de mouvement — par le maire Régis Labeaume, par la mairesse d'arrondissement Anie Samson, par le ministre de l'Éducation François Blais, par l'administration de l'UQAM. «L'austérité que nous vivons augmente les inégalités sociales, et c'est compréhensible qu'il y ait une colère qui s'exprime», a dit Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec. «Le gouvernement est responsable de la violence qu'il inflige à la population et il est juste normal que celle-ci réagisse.»

Pour Camille Godbout, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étu-

diant (ASSÉ), l'augmentation «claire» de la violence policière dans les manifestations vient tenter d'étouffer «le droit à la dissidence et un droit fondamental, comme celui à la liberté d'expression, que ne font qu'exprimer les étudiantes et étudiants dans la rue», a-t-elle ajouté.

En réaction à des politiques d'austérité contre lesquelles ils en ont, les étudiants prennent la rue «pour se faire entendre, et ce à quoi on fait face ce sont les matraques, les coups de bouclier au visage et les arrestations de masse», a expliqué Fannie Poirier, des comités Printemps étudiant 2015. «On aura choisi de museler une jeunesse qui tente de se faire entendre.»

## Arrestations de masse

Du collectif Armes à l'œil, l'étudiant de l'UQAM Maxence L. Valade est venu marteler son message, dont il a fait une cause juridique en poursuivant la Sûreté du Québec pour une blessure reçue au visage avec un fusil de type ARWEN lui ayant causé la perte d'un œil en mai 2012.

«On parle d'armes à létalité réduite, mais en réalité, il faut le rappeler, elles peuvent causer la mort», a-t-il exposé, en insistant sur la nécessité d'abolir ces armes. Devant lui, sur la table, étaient disposées une série de projectiles apparemment utilisés par les corps policiers lors des manifestations.

Interrogée par les journalistes sur l'apparente apaisée des derniers jours, où les manifestations de soirée se sont déroulées sans remous, Nicole Filion a rectifié le tir. «Il y a plus de tolérance? Sur les dix manifestations, on en compte cinq où il y a eu des arrestations de masse. C'est quand même la moitié!»

Quant à l'itinéraire de la manifestation, fourni par certains, pas fourni par d'autres, plusieurs porte-parole ont rappelé que ce «geste politique» de refus d'un «encadrement policier» en donnant le tracé d'une manif a été toléré et accepté pendant de nombreuses années avant de devenir, à la faveur du conflit de 2012, le cœur des disputes entre les pro et les antimaniifs. «J'aimerais rappeler que l'organisation dont je fais partie depuis des années n'a jamais fourni un itinéraire aux policiers», a expliqué François Saillant, du FRA-PRU, sourire en coin.

Cette répression venue en début de mouvement n'étouffera pas le mouvement social, croient les organisations présentes mercredi, dont plusieurs seront de cette manif appelée ce jeudi par l'ASSÉ à Montréal. «Cette répression vise à décourager l'ensemble des groupes, selon Alexa Conradi. Mais nous disons non à l'intimidation.»

Le Devoir

## ÉNERGIE EST

SUITE DE LA PAGE 1

bec. «Sans le port, les retombées sont de zéro», a lancé le porte-parole en matière d'environnement, Sylvain Gaudreault.

Sans port au Québec, le pétrole des sables bitumineux coulera essentiellement vers le Nouveau-Brunswick. Un pipeline secondaire est toutefois prévu pour rejoindre Montréal, mais on ignore si le pétrole y sera raffiné ou alors chargé à bord de pétroliers. Même chose pour l'autre pipeline secondaire prévu vers Lévis.

## Report des audiences

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, a néanmoins refusé de dire si l'abandon du projet de transbordement de pétrole des sables bitumineux aurait une incidence sur les retombées économiques pour le Québec. Celles-ci n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation indépendante.

Le ministre Arcand a pour sa part déjà livré un plaidoyer en faveur des «avantages économiques» d'Énergie Est, mais en répétant essentiellement les données de la pétrolière. Le discours optimiste du ministre était intervenu au lendemain d'un souper organisé et payé par TransCanada, à Montréal, et auquel avaient participé plusieurs personnalités influentes du milieu économique et de la scène politique. L'ancien premier ministre Jean Charest était du nombre.

L'abandon du port de Cacouna signifie par ailleurs que la multinationale doit réviser le tracé du pipeline en sol québécois, essentiellement dans le Bas-Saint-Laurent. L'entreprise doit d'ailleurs annoncer ce jeudi qu'elle aura besoin de quelques semaines supplémentaires pour finaliser son projet, qui totalise des investissements de 12 milliards dollars.

Visiblement au fait des intentions de l'entreprise, Pierre Arcand a envoyé mardi une lettre à l'ONE dans laquelle il demande à l'organisme fédéral de repousser les audiences publiques sur le projet, prévues pour cet automne. La période permettant de présenter une demande de participation aux audiences est théoriquement déjà terminée. Québec attend cependant que l'ONE réponde à sa lettre officielle.

Quelle que soit la décision de l'ONE, le ministre l'Environnement a réitéré mercredi son intention de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour mener une évaluation environnementale du projet. Cette étude est promise depuis mai 2014. «Le mandat au BAPE sera donné lorsque nous jugerons avoir assez de documentation sur le projet afin que le BAPE puisse assurer une consultation adéquate et pertinente», a répondu le cabinet du ministre David Heurtel.

Avec ou sans étude du BAPE, Greenpeace juge le projet inacceptable. En entrevue au Devoir le mois dernier, l'auteure et militante Naomi Klein avait elle aussi soutenu que l'approbation du pipeline Énergie Est par le gouvernement Couillard serait immorale. «Si ce pipeline est construit, le Québec deviendra le complice du pire crime contre le climat dans le monde. Car il ne fait aucun doute qu'un pipeline de cette dimension, qui transportera 1,1 million de barils de pétrole par jour, est intimement lié à la croissance de la production des sables bitumineux albertains.»

Le Devoir

## Une menace de moins pour les bélugas

L'abandon du projet de port de Cacouna constitue un «soulagement» pour Robert Michaud, président du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM).

«L'inquiétude était très sérieuse parce que la population de bélugas n'aurait peut-être pas pu se remettre» de cette menace directe à un «habitat critique» pour l'espèce. Celle-ci ne compte plus que 880 individus et montre clairement des signes de «déclin» continu. M. Michaud souligne toutefois qu'au-delà du projet très médiatisé de TransCanada, «plusieurs menaces» déjà bien présentes sont toujours «passées sous silence». Il mentionne les bouleversements climatiques, le dérangement provoqué par la navigation et le bruit inhérent à celle-ci, mais aussi la forte présence de contaminants divers. Dans ce contexte, explique le scientifique, les efforts de recherche doivent se maintenir. Il estime également que le fédéral devrait rapidement désigner l'habitat critique des bélugas, afin de mieux le protéger.

## Rectificatif

Le texte «Conseil de presse: nouvelle charge contre le directeur général» publié dans Le Devoir le mercredi 1<sup>er</sup> avril, établissait un lien entre la démission du journaliste Daniel Renaud du comité d'appel du Conseil de presse du Québec (CPQ) et l'appel d'une décision récente du tribunal d'honneur déposé par Radio-Canada. Ce n'est pas le cas. La démission découle de problèmes liés aux traitements de plaintes antérieures. Nos excuses.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com